

6211-01-029

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président  
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN AU VILLAGE HISTORIQUE DE VAL-JALBERT  
PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 18 avril 2012 à 13 h  
Hôtel Château Roberval  
Salle Tremblay-Duchesne  
1225, boul. Marcotte  
Roberval

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 AVRIL 2012	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN.....	2
M. Georges Bouchard	
M. Serges Chiasson	
Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY .....	8
FONDATION RIVIÈRES (en lien téléphonique) .....	15
M. Alain Saladzius	
M. Jean-Sébastien Lalumière	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROBERVAL .....	27
M. Pascal Gagnon	
CLD DOMAINE-DU-ROY .....	31
M. Jean Simard	
M. Gabriel Martel	
REPRISE DE LA SÉANCE	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN.....	36
M. Michel Lavoie	
SOCIÉTÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DE DESBIENS INC. ....	40
M. Gerry Desmeules	
M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT.....	43
M. VIATEUR LECLERC .....	50
MRC MARIA-CHAPDELAINE .....	54
M. Jean-Pierre Boivin	
M. Jacques Potvin	
DROIT DE RECTIFICATION .....	60
Mme Élisabeth Gagné-Gauthier	
M. Denis Taillon	
M. Dany Bouchard	
M. Frédéric Barbe	
MOT DE LA FIN .....	70

**SÉANCE DU 18 AVRIL 2012  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouatouchouan au Village historique de Val-Jalbert par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

10 Je suis Pierre Fortin et je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire Donald Labrie.

15 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bonjour.

20 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons poursuivre les présentations des mémoires.

Je rappelle que le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

25 Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil.

30 Je vous rappelle que ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées mais bien de corriger des données erronées.

Il peut s'agit par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

35 Nous aimerions vous rappeler l'importance, tout comme nous l'avons fait hier et ainsi qu'à la première partie de l'audience, de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante et toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

40 Je vous rappelle que les séances sont enregistrées et qu'exceptionnellement, les séances de l'audience publique seront filmées par le BAPE à des fins éducatives. Les gens qui ne désirent pas être filmés doivent en informer madame Gélinas ou madame Tanguay à l'arrière de la salle.

---

45 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**CONFÉRENCE RÉGONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

50 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant à l'avant les représentants de la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean à venir présenter leur mémoire dont monsieur Georges Bouchard et monsieur Serges Chiasson.

55 Bonjour.

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

60 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La Conférence...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... d'une démarche novatrice.")**

65 Parce que le peuple des Premières Nations était partenaire et ont signé également cette entente.

70 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 10<sup>e</sup> ligne, "Précisons que ce plan...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de ce dernier.")**

75 Donc on part du plan PRDIRT pour dire, est-ce que dans notre prévision, c'était intégré!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Le 4 mai 2006...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... ses limites.")**

80 Surtout dans le contexte où historiquement, ses ressources ont été développées par de grands conglomérats industriels dont bien sûr la propriété est exogène à la région.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La région doit...")**

85 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... en milieu rural.")**

Et où les opportunités de développement sont plutôt limitées.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Nous sommes d'avis...")**

90 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, point 6.0, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... des Laurentides.")**

Et on est en train de faire la même chose pour le Centre pénitencier de Roberval.

95 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 6.0, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "À la suite...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, dernière ligne, "... à une fréquence indéterminée.")**

100 On vous remercie de votre écoute.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

105 Merci beaucoup. À la page 6, quand vous parlez d'un extrait du Plan régional de développement intégré des ressources, vous dites "Cette volonté régionale a d'ailleurs été clairement exprimée lors d'une consultation populaire tenue dans le cadre des élections municipales de novembre 2005", je comprends, quand je lis ça, que c'était un enjeu électoral?

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

110 Non. Lors des élections municipales, on a profité pour poser une question à l'ensemble de la région.

115 Dans toutes les municipalités, on avait à voter pour un maire et un échevin, on leur a posé une question d'ordre régional Saguenay–Lac-Saint-Jean: Est-ce que vous êtes d'accord dans la prise en charge et du développement de nos ressources naturelles?

120 Et les gens, parce que souvent on clame cette vérité qu'on pense, en disant que la population veut prendre contrôle de ses ressources, on leur a posé la question, donc régionalement, ils ont donné un mandat à leur élu.

125 L'orientation était de quatre-vingt-douze virgule cinq (92,5 %), je pense, que j'ai cité tantôt, de gens qui se sont mis en accord, qui ont dit d'accord, qu'on devait profiter de nos ressources naturelles, puis on devait les prendre en charge et les exploiter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est en parallèle avec les élections municipales?

130 **PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

C'est en parallèle. C'était pas un enjeu municipal.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

135 C'était pas un enjeu, mais des gens ont voté là-dessus?

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

140 Oui.

**PAR M. SERGES CHIASSON:**

145 Et ce n'était pas un référendum au sens de la loi. C'était une consultation populaire en même temps que l'élection.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

150 Mais dans l'esprit des gens, en disant, parce que ressources naturelles, c'était quand même assez large, est-ce que ça incluait, est-ce qu'ils savaient qu'on parlait aussi d'une minicentrale à Val-Jalbert?

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

155 On parlait des ressources naturelles, c'était la forêt, c'était les cours d'eau, c'était les mines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un tout!

160

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

C'est de dire, fini que ça sorte de la région, puis qu'on regarde passer les gens. On veut effectivement faire partie, et également le peuple autochtone de la région travaille dans le même sens que nous pour qu'effectivement, leur communauté et la nôtre, dans tous les projets qu'on fait, que ce soit pour la Péribonka avec Hydro-Québec ou les autres, ils sont toujours partenaires avec la région pour que leur peuple aussi tire avantage des ressources naturelles.

165

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Labrie.

170

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous recommandez à la Commission d'inclure dans son rapport une recommandation au gouvernement du Québec pour pérenniser les projets à développement de la filière énergétique, de s'inspirer du modèle de l'approche utilisée par la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, dans quel sens?

175

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

Bien, voyez-vous, quand on parle de développement durable, puis on met les trois (3) conditions, on dit, on protège l'environnement, on a les communautés, puis on a le développement économique, je pense que c'est un projet où tous les bénéfices reviennent à la communauté, puis également un endroit où on abrite cette centrale qui est effectivement le complexe de Val-Jalbert.

180

185

Il y a pas personne à laisser de côté là-dessus. C'est une société qui ne verse pas de dividendes à part de la communauté qui en profite et qui sont également les gestionnaires.

190

Vous savez, quand on édifie une communauté et le bâtisseur d'un système, il me semble qu'il en est fier toujours. C'est pour ça qu'on dit, dans la réalisation du projet, si on pouvait trouver une façon pour dire, sans pour autant avantager une région, parce qu'elle est pas compétitive, mais tout au moins de construire, c'est pas les autres qui construisent, c'est nous, et on en est fier.

195

Val-Jalbert, pourquoi on est fier de le montrer, c'est nos ancêtres qui l'ont fait, il en reste encore des vestiges, mais c'est synonyme d'ardeur, c'est synonyme de persévérance; et dans ce

projet, ce projet communautaire où toutes les municipalités en ont besoin, d'impliquer leur communauté, est un excellent modèle au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

200 Et c'est pour l'occupation du territoire. Quand monsieur Lessard dit vivre en région pour en vivre, loi qui va être adoptée à l'automne, bien, c'est un exemple très significatif de ce qu'on peut faire en région, qui va avec une philosophie de dire, régions, prenez-vous en main, puis donnez-vous des outils pour le faire!

205 Il me semble que c'est un modèle exemplaire. C'est pour ça qu'on dit que le gouvernement devrait continuer à appliquer ce modèle puis à favoriser les gens dans leur communauté à vivre des projets, en disant, c'est pour notre développement, et c'est pour notre développement économique, pour diversifier notre économie, et puis de construire d'autres choses.

210 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Le Centre québécois de développement durable qui est une création de la région, comme vous dites, est-ce qu'il est sous l'autorité de la CRÉ?

215 **PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

Non, complètement indépendant.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

220 Ça relève de qui?

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

225 Ça relève du Conseil, puis ils ont une fondation de développement durable, ils ont une levée de fonds annuellement et ils s'autofinancent. Probablement qu'ils ont une subvention. J'en ai fait partie un petit bout de temps, mais peut-être pas plus que six (6) mois, et ça vient de différents milieux.

230 Ils ont des chroniques gratuites dans les journaux une fois par semaine.

Et réellement quelqu'un qui veut faire un projet puis qui veut atténuer l'impact environnemental, fait affaire au Conseil qui lui suggère des façons de faire dans l'établissement de son entreprise.

235



**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pensez-vous que ce conseil-là a des répercussions, a des effets à l'extérieur de la région?  
Est-ce que c'est spécifique à la région?

240

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

Oui. Oui, parce que nos revenus ne viennent pas exclusivement de la région. On prend des contrats, je sais qu'on a travaillé beaucoup avec Alcan, et c'est pas nécessairement en région que ça se passe.

245

Ça peut être dans la région de l'Estrie où notre Conseil est appelé à aller conseiller des entreprises. Donc les revenus sont pas exclusivement pour le Conseil de la région. Ils vont chercher des revenus, ils font des travaux à la grandeur de la province.

250

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai pas d'autres questions, merci.

255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Une petite dernière, rapidement! Quand vous dites à la fin de votre document "une mécanique pour privilégier une offre de base sur l'appartenance régionale", vous pensez à quoi?

260

Parce que j'imagine qu'actuellement, c'est les soumissionnaires les plus bas, avec d'autres critères qui sont retenus, mais quelle sorte de mécanique qui pourrait être privilégiée?

**PAR M. GEORGES BOUCHARD:**

265

Vous savez, le gouvernement, dans ses propres achats, a déterminé deux (2) règles dans l'octroi de ses contrats. C'est de dire, quand on le fait, on ne doit jamais mettre en danger une industrie régionale.

270

Je vais vous donner un exemple! Le lait en région par exemple, si le lait – en fait, on n'est pas là, c'est possible que toute l'industrie laitière, étant donné qu'on est quand même à deux cents kilomètres (200 km) de la ville la plus proche, mettre une énergie ou une région en danger. Ça, c'est une des premières choses.

275

Ensuite, il a accordé dans les achats, ce qu'on appelle, nous, les achats regroupés, un autre modèle, en disant, on doit toujours donner des points pour le développement durable. Exemple les

gaz à effet de serre! Si vous assumez du transport pendant trois cents kilomètres (300 km) pour venir livrer des pintes de lait aux centres hospitaliers de la région, eh bien, il y a du pointage de développement durable qui est pas pris en région.

280           Donc le gouvernement, même dans l'équilibre de ses richesses dans les régions, a donné des mesures, quand lui achète, d'être capable de compenser les distances et de faire bénéficier une région, le fait qu'effectivement, il y a pas de gaz à effet de serre d'émis, donc on travaille à carbone zéro.

285           Quand on érige des choses comme ça, les produits sont pas fabriqués en région, il y a peut-être, bon, il y a la question de la main-d'œuvre, mais on n'a pas à chercher le modèle. Mais il faudrait que le gouvernement, quand c'est des projets communautaires, trouve une façon, sans à outrance, de donner des sous pour donner des sous, mais c'est une communauté qui travaille avec ses propres sous, là.

290           Puis comme c'est des corporations, ils doivent effectivement y aller dans un ensemble. Autrement dit, on dit à la communauté, aidez-nous à faire ça, mais quand c'est le temps d'avoir des retombées, bien, c'est quelqu'un de l'extérieur qui vient le faire, puis je vous ai dit tantôt que la fierté de construire quelque chose, ça appartient à une région.

295           Et le fait de voir peut-être une diminution, je dirais pas de quelques litres, mais il y a des moments donnés où la chute est moins chose, mais tout au moins, on peut dire, c'est notre décision, et c'est à nous, et c'est nous qui l'avons fait et on en a retiré des bénéfices, des retombées quand ça s'est fait, dieu sait qu'on en a besoin actuellement, et par après, dans toute la

300           pérennité.

          On est toujours fier en disant que c'est nos parents qui ont pris cette initiative et ils ont donné une richesse à la communauté pour l'éternité.

305           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Monsieur Bouchard, monsieur Chiasson, merci beaucoup.

310

---

**MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315

          J'inviterais notre deuxième participante, madame Marie-Claude Paris Tanguay.

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

Bonjour.

320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

325

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, ce sera pas très long, je vais m'installer!

Excusez-moi, j'ai un peu le trac, dans ce temps-là j'ai tendance à faire des blagues!

330

Je parle en mon nom personnel seulement, puis j'adresse mon témoignage, c'est pour mon fils Élio qui a neuf (9) ans, parce qu'on n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants.

Alors une introduction? Non, plutôt un long préambule!

335

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "On nous dit que...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... à la pérennité du parc.")**

340

Et que mis à part le niveau économique, ça ne peut pas faire faillite, une chute. Donc elle est pas en danger, là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Je pourrais m'étendre...")**

345

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... sur le sujet.")**

Ainsi que sur le déboisement entre autres déjà commencé, sans accord du peuple.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 5<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Je pourrais continuer...")**

350

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... du veau d'or.")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

355

En conclusion!

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

Il me reste combien de temps, monsieur le Président?

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quatre (4) minutes.

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

365 OK, je vais aller vite.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 5<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "On nous aveugle...")**

370 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 6<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... depuis longtemps.")**

Qu'a-t-on fait de ce fameux dix-sept point neuf millions (17,9 M\$) venant des gouvernements?

375 On va y aller avec ma conclusion!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

380 Merci beaucoup. J'aimerais revenir, hier vous aviez des commentaires à dire sur la façon dont la MRC avait transmis son feuillet pour le référendum. C'était quoi vos commentaires?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

385 Bien, c'est difficile de faire attention à ce qu'on dit, je vais essayer de faire ça le plus acceptable possible.

390 Vous savez, monsieur le Président, au niveau fédéral, on peut pas changer grand-chose, puis on se fait toujours passer plein de choses sous le nez, on n'a pas vraiment de pouvoir.

Au niveau provincial, c'est un peu la même chose aussi.

395 Quand on tombe au niveau municipal, moi personnellement, c'est le seul niveau politique que je crois personnellement, que je crois qui peut avoir vraiment une réelle utilité, puis une réelle vision d'avenir.

400 Alors je m'attends vraiment, de la part de mes élus municipaux, puis de tout le monde qui œuvre pour le développement des municipalités, à beaucoup plus d'intérêts envers ce que la population pense des projets de développement. Bon, vous comprenez ce que je veux dire.

Je m'attends à quelque chose. On se connaît tous en région, on est supposé, tu peux pas dire n'importe quoi...

405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous changeriez quoi par rapport à ce qu'eux ont fait?

410 **PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

En tout cas, je m'attends quand même à plus que ça de la part des représentants municipaux.

415 Puis concernant le feuillet en tant que tel, pardonnez-moi mon intervention d'hier, c'est que moi, j'étais au courant que le projet de minicentrale était ressorti un petit peu différemment, mais qu'il était encore sur la table pour une deuxième fois. Alors c'est sûr que j'ai un horaire chargé puis tout ça, mais j'essayais de me tenir au courant, mais c'était pas évident, franchement, c'était vraiment pas évident, les préconsultations.

420 On dirait à un moment donné que tu perds le fil quand c'est trop long, puis que c'est pas assez bien publicisé, puis tout ça. Puis même les préconsultations, pourtant je suis super concernée, j'étais même pas présente. Je veux dire, moi, je suis pas payée pour faire ces préconsultations-là, j'ai une vie; si j'arrête de travailler pour aller là, bien, j'ai un problème.

425 Ça fait que je l'attendais vraiment impatientement ce feuillet-là, moi, dans la poste, parce que j'étais au courant qu'il allait s'en venir. Donc je l'attendais vraiment. Les circulaires, je les regarde jamais, ça va direct au recyclage.

430 Puis même si je l'attendais vraiment, quand je l'ai eu, j'étais au travail d'ailleurs, j'ai feuilleté tous les pamphlets, les circulaires, les trucs, puis là, j'ai dit, ah, il est pas là. Ça fait que là, je suis rentrée dans mon local pour travailler.

435 Puis là, je me suis dit, attends une minute, c'était bleu et vert ce que je viens de mettre en  
dernier, ça avait l'air, je suis retournée au bac de recyclage, je l'ai ressorti. Je l'ai lu, puis  
effectivement, ça avait vraiment, excusez, mais c'était absolument une blague, puis comme il y en  
a qui l'ont mentionné hier, ça parlait uniquement de chiffres.

440 Il y a personne qui pouvait deviner là-dedans que ça voulait dire de harnacher un monument  
naturel.

Puis je l'attendais, le feuillet, puis je l'ai mis au recyclage. Vous comprenez ce que je veux  
dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

445 Monsieur Labrie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

450 Une simple petite question. Êtes-vous d'avis que le projet, la réalisation du projet pourrait  
nuire, décourager le touriste étranger?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

455 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

460 Contrairement à ce que croit le promoteur?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

Oui.

465 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dans quel sens? Pourquoi ça découragerait les touristes étrangers?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

470 Bien, vous savez, monsieur le Commissaire, moi, j'en ai fait des voyages, c'est sûr que j'ai  
pas fait des voyages avec des gros hôtels et tout ça. C'était plus des voyages à peu de moyens,

on s'entend, mais il y en a beaucoup des gens comme ça. En fait, c'est une grosse partie des touristes.

475

Puis en tant que touriste un jour dans ma vie, quand je m'en vais à quelque part à l'étranger, ou même juste en Gaspésie ou peu importe, là, moi, ce que j'ai envie de voir, en fait, c'est ce que j'ai envie de vivre, on s'entend! J'ai pas envie de voir puis de me faire expliquer quelque chose de complexe que je comprends rien de toute façon, avec un casque sur la tête, puis bon!

480

Moi, ce que j'ai envie de vivre, c'est le milieu dans lequel je suis avec des habitants. Pour ça, ça prend de la vie, c'est les gens qui attirent les gens qui attirent les gens qui attirent les gens.

485

Puis là, on parle de harnacher la chute, de la rendre complètement au débit esthétique. Qu'est-ce qu'elle a, elle est obèse elle aussi, il faut "l'hydrosucconner", c'est quoi?

Elle est correcte, la chute. On mélange le fiscal avec le naturel, puis c'est en train d'hypothéquer notre potentiel de développement touristique, selon moi.

490

Il y a toutes sortes de choses qui peuvent se faire avec des moyens beaucoup moins dispendieux mais avec plus d'énergie, puis effectivement, avec plus de gestion personnelle.

495

Mais gestion personnelle, ça veut dire emploi ça aussi, ça va ensemble. Oui, il faut travailler fort dans la vie. Ils l'ont dit, nos bâtisseurs travaillaient fort d'arrache-pied, puis c'est ça qu'il faut faire encore.

500

Des idées, là, écoute, il y en a des millions! On peut parler de yourtes à louer, on peut parler de "mushers", ça, c'est des gens qui élèvent des élevages de traîneaux à chiens. S'il pouvait y avoir deux (2) attelages qui vivent sur le site puis qui le font vivre en même temps, puis ça s'allie à des forfaits yourte, tente Huttopia, mettez-en épais!

505

S'il y avait vraiment des animations. Il y a un "party" d'Halloween qui se fait une fois par année à Val-Jalbert dans le moulin, les gens sont prêts à payer cent dollars (100 \$) pour la soirée, pour vivre l'ambiance pendant leur "party" de Halloween.

510

Il pourrait y avoir, regarde, écoute, la liste est longue, des camps de jour, des festivals, des carnivals, de la vie thématique, les gens arrivent que tu les costumes, puis tu leur fais vivre une journée.

515 Il pourrait y avoir un centre de ressourcement. C'est tellement un lieu paisible puis riche, des gens pourraient aller se ressourcer, se reposer là sans problème.

Il pourrait y avoir de l'interprétation naturelle comme au Parc du Bic. Les enfants, quand ils sont campés, ils partent un après-midi avec un biologiste, puis ils s'en vont tout étudier les bibites sur le bord de la mer.

520 Des théâtres d'été à la limite, s'il faut. Des courses de descente de rivière, ça poigne, ça, les événements sportifs!

525 Des expos de photos, des spectacles, écoute, des conférences dans le moulin, puis même des salles à louer pour faire des lacs-à-l'épaule, des trucs comme ça.

530 Tout le monde serait prêt à aller vivre quelque chose, puis si on y va de manière vraiment farfelue, moi, je suis pas farfelue, il pourrait même y avoir moyen d'avoir un écovillage qui s'installe pour vrai à Val-Jalbert, puis qui le fait vivre. Puis qu'ils le tondent, le gazon, puis que ça diminue les frais, puis que ça attire des gens, vous comprenez! C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup madame Paris Tanguay!

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

540 Excusez-moi! J'aimerais juste, une petite dernière, ce sera pas long, j'y avais pensé, mais j'étais gênée. Il y a un monsieur qui l'a fait hier.

545 Ça fait que j'aimerais ça vous laisser mon CV, si vous voulez le faire parvenir au promoteur, d'un coup que le projet marche pas, puis qui se ramasse et qu'ils sont obligés de développer...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

550 D'avoir des idées!



**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

... des alternatives, moi, je suis une artiste spécialiste dans l'art de faire plus avec moins!

555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Déposez-le à madame Gélinas!

**PAR Mme MARIE-CLAUDE PARIS TANGUAY:**

560

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

565

Vous savez que c'est des signes d'approbation! Je vous demande, puis je l'ai expliqué hier, je pense que plusieurs d'entre vous étaient ici hier, donc on n'a pas à approuver puis on n'a pas à désapprouver, on a à permettre démocratiquement à chaque individu de venir s'exprimer de façon neutre. Je demande de respecter ça, OK!

570

---

**FONDATION RIVIÈRES (en lien téléphonique)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575

Maintenant, je vais inviter les représentants de la Fondation Rivières, monsieur Alain Saladzius et monsieur Jean-Sébastien Lalumière qu'on a appelés au préalable, parce qu'on va faire un lien téléphonique, parce que ces messieurs sont de Montréal.

580

Donc est-ce que vous êtes en ligne?

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

585

Oui. Bonjour monsieur le Président. Je suis Alain Saladzius.

Est-ce que vous m'entendez bien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

590 On vous entend très bien. Comme vous le savez, on a reçu votre mémoire, il est très volumineux, et vous êtes au courant, comme vous avez pas assisté à l'audience, vous êtes au courant cependant que vous avez un maximum de quinze (15) minutes pour faire votre présentation.

595 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui. Ça, c'est le défi!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

600 Alors nous vous écoutons!

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

605 Donc je suis accompagné de Jean-Sébastien Lalumière qui a participé à la rédaction du mémoire.

610 Moi, je suis ingénieur de formation, ingénieur civil, je travaille dans les contrats d'infrastructures municipales. Donc c'est aussi à ce titre-là que je vais tenter de vous apporter le maximum d'informations.

615 La Fondation Rivières a pour but vraiment de veiller à la mise en œuvre de projets vraiment respectueux de l'environnement en accord avec tous les citoyens, c'est fondamental. Donc on favorise vraiment la transparence, le dialogue, et le BAPE est une opportunité importante pour nous de faire valoir notre opinion.

620 Dans le projet de Val-Jalbert, on a été informé, on était en contact avec des groupes locaux. On tient à vous souligner que des groupes locaux qui ne participent pas aux audiences parce qu'ils craignent d'avoir des représailles de la part de la MRC ou de la Corporation du parc.

Maintenant, le site de Val-Jalbert est un site d'importance au niveau national. Donc on sait, on a vu dans les documents déposés, que le sondage de 2009 indiquait que quatre-vingt-un pour cent (81 %) des visiteurs viennent de l'extérieur de la région. C'est dans ce contexte-là que c'est un projet qu'on considère d'intérêt national.

625 Maintenant, les promoteurs, donc il y a un organigramme très complexe d'organisations qui participent au développement de ce projet. Il y a entre autres l'entité qui a développé le projet de

630

barrage Minashtuk pour lequel il y a encore des problèmes d'assèchement de rivière, il y a des acquisitions de terrains qui n'ont pas été complétées, même si le projet a été réalisé depuis l'an 2000.

635

Donc en termes de crédibilité du promoteur, quand on mentionne que les qualifications exceptionnelles de DPI, qui est l'organisme qui gère cette entité, est qualifié d'une crédibilité exceptionnelle, on a un doute là-dessus.

640

Maintenant, venons-en peut-être, je devrais feuilleter le mémoire avec vous, donc on a entre autres, on questionne entre autres l'identification du débit esthétique, le débit réservé de zéro virgule trois mètre cube-seconde (0,3 m<sup>3</sup>/s) qui est aucunement documenté.

645

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a émis un avis d'acceptabilité du projet un peu prématurément, en fait. Donc on se retrouve avec un débit de zéro virgule trois mètre cube (0,3 m<sup>3</sup>/s) qui est vraiment un assèchement de la rivière, ça correspond à un assèchement. C'est un filet d'eau qui va circuler dans le fond de la rivière entre les roches.

650

Donc il y a des bassins, il y a cinq (5) bassins naturels qui existent, qui sont pas localisés exactement sur le plan, sur des cartes, donc le débit, il nous apparaît que le débit, les poissons, quand va venir l'heure de fermeture de la chute à dix-huit heures (18 h) ou à vingt-trois heures (23 h), ils pourront pas circuler assez rapidement, le courant va couper, puis ils vont devoir se réfugier dans des bassins.

655

Donc dans d'autres projets, on a constaté que ça occasionnait des morts de poissons, ceux qui peuvent pas se rendre à temps.

Donc l'interprétation du graphique qui a été présenté, qu'on illustre à la page 7 de notre mémoire, le débit, d'abord c'est un débit d'écoulement de jour, en fait le débit moyen, on estime que la rivière va couler très peu de temps, donc soixante-dix-neuf pour cent (79 %) du temps, la rivière va être asséchée, à zéro virgule trois mètre cube par seconde (0,3 m<sup>3</sup>/s). C'est tout à fait inacceptable pour nous.

660

On considère que la population n'a pas été informée de cet enjeu, autant dans les dépliants que dans les séances de préconsultation. La population n'a pas été informée de cela.

665

Donc aussi, si on parle justement des répondants, des sondages qui ont été réalisés par le promoteur, à la question 7, le document DA16 qui est important, à la question 7, soixante-dix pour cent (70 %) des répondants ont indiqué qu'ils étaient mal informés. À la question 2, les répondants posaient trois (3) exigences d'acceptabilité, donc que le projet soit piloté par le milieu, que la beauté de la chute soit préservée et que les revenus reviennent au milieu!

670 Il y avait aussi la question 6 qui était un enjeu qui demandait, quel était l'enjeu le plus important pour eux. Donc en tout premier lieu, c'était la protection de la faune aquatique de la rivière; en deuxième lieu, de préserver l'aspect de la chute; en troisième lieu, respecter le caractère patrimonial et touristique.

Donc nous, on considère que la population est mal informée sur ce projet-là.

675 D'ailleurs, en termes de conséquences, en termes concernant l'assèchement de la rivière, en aucun temps, à notre connaissance en tout cas, le promoteur n'a montré à quoi ressemblerait la rivière une fois la digue construite en haut.

680 Donc c'est pour ça qu'en page 8, on a illustré, on a des photos de structures tout à fait similaires.

685 Donc vous avez en page 8 à quoi ressemble un seuil déversant avec une rivière asséchée, une porte électrique qui permet l'écoulement de l'eau dans la chute au moment opportun. Ce qu'on appelle une chute à piton! L'expression est née de cette image-là.

En bas de la page 8, vous avez un filet d'eau, un filet d'eau qui subsiste dans la chute. À Val-Jalbert, peut-être que le filet sera un peu plus gros, mais soixante-dix-neuf pour cent (79 %) du temps, ça ressemblerait à ça.

690 En page 9, vous avez justement la centrale Minashtuk, c'est la rivière asséchée, la rivière Mistassibi qui est asséchée tout près, donc à l'aval de la centrale de Minashtuk.

Donc c'est le même promoteur.

695 Et puis un autre filet d'eau sur la rivière Péribonka, que les gens de la région ont sûrement déjà aperçu.

En page 10, une autre rivière asséchée à Sainte-Brigitte-des-Saults.

700 À la page 10, donc c'est un croquis de l'aménagement. Il faut voir que ce croquis-là trompe un peu la réalité. En réalité, il n'y aura pas d'eau dans la rivière, ou il y aura aucune eau perceptible sur toujours soixante-dix-neuf pour cent (79 %) du temps à l'aval du barrage du seuil déversant.

705 Il y a aussi un sentier, il faut noter qu'il y a un sentier de randonnée tout juste au nord, bien, je dis au nord, mais en haut de l'image, près de la rivière qui longe ce site-là.

710 Tout le site, il faut voir qu'il va y avoir des ouvrages de béton, ça va être remblayé, la forêt va être coupée, tout ça.

Donc le site va vraiment être dévasté, puis ça fait partie du parc. Pour nous, c'est tout à fait inacceptable.

715 C'est pas en mesure d'attirer de la clientèle touristique, surtout comme le mentionnait l'intervenante précédente.

720 À la page 11 justement, vous avez une photo du lieu qui était dans les documents de promotion du promoteur. Donc le promoteur faisait valoir la beauté des lieux, mais c'est trompeur. Après le projet, ça va être totalement différent.

725 Donc en termes d'arguments sociaux, d'enjeux sociaux, nous, on voit un conflit d'intérêts entre le rôle de la MRC, le rôle de la Corporation du parc, de préserver les lieux, et le promoteur lui-même, la Société de l'énergie. Donc ce sont tous les mêmes joueurs qui changent de chapeau, selon leur rôle, mais ils sont en conflit d'intérêts avec la mission de préservation du parc.

Donc là, je voudrais aussi, dans le mémoire, on a beaucoup développé tous les aspects patrimoniaux à conserver, je vais vous éviter d'en faire la lecture.

730 Ce sont des éléments qui sont tous importants.

On veut vous amener – c'est difficile en quinze (15) minutes – vous amener sur la gestion du projet peut-être que je tiens à développer!

735 Il y a des contrats qui ont été attribués, puis vous avez vu, on a reconstitué en fait les coûts. Donc le promoteur a déposé différents documents de coûts, donc il a fallu reconstituer tout ça.

Le coût du projet, donc vous avez ça à l'annexe 2, je crois, de notre mémoire, les coûts reconstitués de construction et d'exploitation.

740 Les coûts actuels ont été établis, à notre connaissance, en 2009, ils n'ont pas été mis à jour suite à toutes les modifications qui ont été réalisées.

745 Le niveau d'imprévu est nettement insuffisant, à notre avis. La taxe de vente du Québec n'a pas été prise en compte, pour des raisons qu'on ne comprend pas.

Et les coûts d'exploitation d'un virgule deux million (1,2 M\$) par année, c'est énorme. Il y a beaucoup de frais de gestion. La complexité de l'organisme de gestion est assez invraisemblable, donc ça va occasionner beaucoup de frais de gestion de comptabilité, etc., d'avocats.

750 Ensuite, on a constaté que contrairement à ce que prétend le promoteur, le promoteur prétend qu'il respecte toutes les règles d'adjudication de contrat, nous, on a identifié au moins quatre (4) dossiers pour lesquels il n'a pas respecté les règles d'appel d'offre ou qu'il n'a pas mis en concurrence. Donc la gestion et le travail qui est fait par DPI actuellement, se rémunérer à taux horaire, les locaux sont aussi loués, donc tout ça a été fait sans appel d'offre.

755 Il y a d'autres organismes, d'autres gestionnaires de projet qui auraient très bien pu faire ce travail-là.

760 Atelier Pierre Thibeault, l'architecte, a eu un contrat fractionné, il a eu trois (3) contrats subséquents. Le consortium BPR qui a obtenu le contrat de conception des plans et devis, donc dans son contrat, il y a toute la partie surveillance du projet qui est sans concurrence, sans appel d'offre, à taux horaire.

765 Ensuite, il y a Subarctique aussi également pour lequel il y a pas eu d'appel d'offre.

Donc toute la gestion des contrats attribués laisse place, ça nous apparaît être des anomalies, donc on a jugé bon de porter plainte aux autorités gouvernementales qui sont concernées.

770 Donc on souligne aussi que Samson Bélair, ses prévisions de revenus sont sur vingt-cinq (25) ans alors que le projet est sur vingt (20) ans.

775 Ensuite, un autre aspect très important, c'est que les bénéfiques pour la population, il faut que les coûts soient actualisés, c'est-à-dire que les données, que ça corresponde à des valeurs réelles pour les interpréter. Donc c'est pour ça qu'on a tenu à ce que le promoteur dépose les coûts actualisés, et ça a été fait, heureusement.

780 Donc on voit que la MRC, pour chacune des MRC, les bénéfiques passent de quatre cent quatorze mille (414 000 \$) à deux cent trente et un mille dollars (231 000 \$) en dollars actualisés. Ça, c'est seulement huit dollars et quarante-deux sous (8,42 \$) par personne résidente dans la région, c'est à la dixième année.

785 C'est-à-dire qu'actuellement, les gens, il faut qu'ils sachent qu'il faut pas qu'ils s'attendent à faire beaucoup d'argent avec ce projet-là. En réalité, c'est très très peu.

Et toutes les suggestions que l'intervenante précédente a suggérées pour augmenter les revenus du parc rapporteraient beaucoup plus que ça.

790 Le fonds de développement, quand on voit au bout de vingt (20) ans que ça passerait de vingt-neuf millions (29 M\$) à douze millions (12 M\$) seulement, et pour les revenus du parc également, c'est très faible. Au lieu de parler de six virgule six millions (6,6 M\$), on passe seulement de trois virgule sept millions (3,7 M\$) sur la période de vingt (20) ans.

795 Donc c'est loin d'être la coupe au beurre pour tous les revenus, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En conclusion, s'il vous plaît.

800 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Déjà! Écoutez, on considère que le projet de Val-Jalbert ne respecte pas les principes de la Loi sur le développement durable. Il aurait des conséquences sur la biodiversité considérables. Du point de vue économique, c'est aucunement justifié.

805 Les calculs doivent être repris, les calculs économiques doivent être repris.

810 Et la population aussi, un des principes de la Loi sur le développement durable, qu'elle doit être consultée pour donner un aval à un tel projet. Mais avec les vrais chiffres, avec les vraies données, les vraies informations, ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant.

815 On veut aussi mentionner qu'il y a eu la Commission d'enquête Doyon qui a tenu une enquête sur ce type de projet là et qui avait recommandé, entre autres, que s'il y avait des autorisations à donner, que les débits réservés puissent être révisés, s'il y avait des conséquences pour le milieu.

820 Donc dans le cas de Val-Jalbert, il faudrait idéalement que le débit réservé soit haussé, on a parlé du chiffre de trois virgule deux mètres cubes-seconde (3,2 m<sup>3</sup>/s) qui a été identifié comme le débit écohydrologique, mais il faut que ce soit haussé. On peut pas aller de l'avant avec un zéro virgule trois (0,3 m<sup>3</sup>/s), c'est impensable, en termes de conséquences.

825 Il y a d'autres solutions d'économie d'énergie qui peuvent être développées avec des programmes autofinancés dans le secteur municipal, entre autres, pour les municipalités composant les deux (2) MRC entre autres. Elles peuvent faire appel à ce type de projet qui prévoit que toutes les interventions d'une compagnie, toutes les modifications qui pourraient être faites

dans les bâtiments municipaux par exemple, hôtel de ville et tout, seraient payées par cette compagnie-là.

830 Et toutes ces modifications-là seraient payées à même les économies d'énergie qui seraient dégagées.

835 On souligne aussi que ce projet-là est loin d'être rentable. C'est Hydro-Québec qui va assumer une perte déjà d'un point deux million (1,2 M\$) par année dès la première année, si le projet va de l'avant. C'est l'ensemble des payeurs de compte, les utilisateurs d'Hydro-Québec qui devront assumer la facture pour ce projet-là.

840 Donc on vous invite aussi à demander à Hydro-Québec, concernant le renouvellement du contrat de vingt (20) années supplémentaires, d'obtenir d'Hydro-Québec les conditions de renouvellement, parce qu'il y a rien qui garantit que les contrats seraient renouvelés aux mêmes tarifs, c'est-à-dire que les tarifs indexés seraient reconduits automatiquement.

Il y a aucun document qui indique qu'automatiquement, Hydro-Québec renouvelle ses paiements aux mêmes tarifs.

845 Donc toutes les présomptions de profitabilité de la deuxième série de vingt (20) ans sont loin d'être acquises, ça mérite d'être vérifié.

Donc écoutez, j'ai accéléré un peu, j'ai sauté beaucoup d'éléments.

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parfait. Parce que votre temps est écoulé. Vous rentrez dans votre temps, je vous remercie beaucoup.

855 De toute façon, votre mémoire est déposé, donc on peut le consulter en tout temps.

C'est vrai qu'il y avait beaucoup d'informations, il est très volumineux, mais en même temps, c'est la règle de base pour tout le monde.

860 J'avais une petite question à vous poser!

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui.

865



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la dernière phrase de votre conclusion, vous dites: "Mais une vraie consultation référendaire n'a pas été tenue".

870

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui.

875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

880

Bien c'est-à-dire que ce qui a été réalisé, c'est que les citoyens devaient enregistrer, signer au registre des municipalités s'ils souhaitaient avoir un référendum sur les règlements d'emprunt.

885

Donc ça, c'est le minimum pour l'adoption de règlements d'emprunt. Mais les citoyens, d'une part, n'ont pas eu une information correcte.

Les débits, il y a beaucoup d'informations manquantes dans les pamphlets. On parle pas de la chute ni de la rivière asséchée, des conséquences du projet.

890

Les chiffres sont pas actualisés, donc les gens percevaient, à la lecture du dépliant, que ces projets-là pouvaient être rentables, parce que Val-Jalbert étant le premier d'une série.

Ce type de projets là, les gens ont été trompés par les dépliants.

895

Les conditions de signature du registre étaient très limitées, il fallait signer en une seule journée.

900

Donc une option dans de tels dossiers – certaines municipalités ont déjà réalisé des consultations publiques de style référendum, qu'on appelle un référendum municipal, selon les règles du Directeur général des élections, donc avec un comité du oui, puis un comité du non, puis les deux (2) options bénéficiant d'un même financement, pour que ce soit des règles équitables – donc ça pourrait être une option pour vraiment avoir l'aval de la population qui aurait un vrai référendum de sollicité.

905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Labrie, est-ce que vous avez une question?

910 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'abord bonjour messieurs Saladzius et Lalumière.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

915 Bonjour.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

920 En vous référant au débit écologique de point trois mètre cube-seconde (0,3 m<sup>3</sup>/), vous vous inquiétez des impacts drastiques sur le lit de la rivière, et principalement sur l'habitat du poisson.

Vous dites qu'aucune mesure d'atténuation n'a été présentée. Avez-vous pris connaissance des transcriptions de la première partie des audiences?

925 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

930 Où on a traité de ces aspects-là.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

935 Oui, j'ai tout lu, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

940 OK.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Qu'est-ce que vous identifiez comme mesures d'atténuation?

945 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, on a discuté de mesures de compensation qui ont été proposées. Mais vous dites qu'il y en a aucune.

950 Il y en a aucune, mais ils nous ont dit comment ça allait être fait une fois qu'ils vont être capables d'aller sur place et de mesurer les pertes d'habitat.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

955 Ce que j'ai vu, les mesures de compensation ne sont pas identifiées actuellement, puis il n'en demeure pas moins qu'en bout de ligne, il va y avoir une perte d'un milieu sur neuf cents mètres (900 m) de rivière asséchée, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

960 OK, c'est dans ce sens-là?

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

965 Oui. Ça va demeurer une perte sèche, là. Puis vu que tous les calculs de superficies équivalentes de, je pense, de deux mille mètres carrés (2000 m<sup>2</sup>) versus, il considérait que le lit de la rivière avait peu de valeur, alors il attribuait, il faisait le calcul de superficies équivalentes.

Mais il n'en demeure pas moins que ça reste une perte nette pour le secteur.

970 Ça ampute irrémédiablement l'attrait de ce lieu. Je veux dire, on est quand même dans un parc, puis il y a un potentiel de fréquentation en hiver.

975 Tout ça est conflictuel, quand le parc va souhaiter développer ce secteur-là, il va devoir négocier des aménagements de débits. C'est la porte ouverte à des problématiques, c'est sans fin, là, à notre point de vue en tout cas.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

980 Une autre question. Vous dites que les contrats de gestion ont été faits sans appel d'offres.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Exact, oui.

985 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous référez aux études préparatoires, aux travaux d'ingénierie préparatoires qui ont été faits? Parce que le contrat d'ingénierie comme tel, le projet n'est pas autorisé, ça n'a pas été donné encore.

990 Mais c'est la partie préliminaire à laquelle vous référez?

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

995 Les plans et devis, à ma connaissance, sont attribués, à ma connaissance, c'est BPR qui a le mandat de réaliser les plans et devis.

Et BPR a aussi, dans l'appel d'offres qui a été réalisé, qu'on a mis à notre annexe 6, dans ce document-là, tous les plans et devis, c'est BPR qui en est responsable.

1000 Et la surveillance, il est mentionné que la surveillance serait négociée, puis qu'il y aurait une surveillance payée à l'heure, OK, ce qui est illégal.

1005 Tous les travaux d'ingénierie doivent être, il doit y avoir une soumission sur une base forfaitaire et ça, ça respecte pas le Code municipal.

Donc il y a BPR, bien, le consortium, avec l'autre firme. Il y a DPI où il y a carrément pas d'appel d'offres, parce que c'est attribué de gré à gré sur une base horaire. Puis il a pas été possible de – disons, c'est le bar ouvert, DPI, on s'entend, c'est un bar ouvert!

1010 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai pas d'autres questions monsieur Saladzius, merci.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Saladzius, monsieur Lalumière, merci beaucoup de votre participation.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

1020 J'aimerais savoir, est-ce qu'il est possible de joindre trois-quatre (3-4) documents très courts, de les ajouter à notre mémoire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1025

Oui, vous pouvez les ajouter. Vous avez, je crois, jusqu'au 2 mai, c'est ça! Merci.

1030

---

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROBERVAL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035

J'inviterais maintenant le représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval, monsieur Pascal Gagnon.

Bonjour monsieur Gagnon.

**PAR M. PASCAL GAGNON:**

1040

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur Labrie!

1045

Ce sera pas long, j'ai préparé une petite présentation, et j'ai un résumé de lecture, puisque mon document était un peu plus volumineux que le quinze (15) minutes alloué, et les documents ont été remis à l'arrière à madame Gélinas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1050

Merci beaucoup. La parole est à vous.

**PAR M. PASCAL GAGNON:**

1055

Donc la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval est un organisme sans but lucratif qui a été fondé en 1921 sous la Charte fédérale des chambres de commerce, et la mission de la Chambre de commerce de Roberval est de dynamiser et de soutenir le développement économique de Roberval et de ses environs.

1060

Elle veille aux intérêts de ses membres en les appuyant, les conseillant et les informant avec transparence.

De plus, elle se doit également de travailler au bien-être civique et social du secteur Roberval.

**LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La Chambre de commerce...")**

1065

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... tel que proposé.")**

Au niveau historique, la Chambre de commerce s'est impliquée de près et de loin à la revitalisation de Val-Jalbert de 1928.

1070

Alors le 14 mars 1928, lors d'une assemblée générale de la Chambre de commerce, il y a eu une rencontre avec le curé de la paroisse de Val-Jalbert, et les administrateurs et président de la Chambre de commerce, afin de discuter d'une réhabilitation déjà, parce qu'à l'époque, ça faisait déjà quatre (4) ans que Val-Jalbert était fermé.

1075

Dans les années trente, plusieurs projets ont été proposés pour essayer de relancer vraiment les équipements industriels, soit l'exploitation de silice, de granite noir, une usine de soufre, une usine de meubles et une usine de matériel militaire évidemment pour l'effort de guerre, des efforts qui ont été infructueux, qui n'ont jamais vu le jour.

1080

En 1943, il y a eu une première proposition de pouvoir électrique, évidemment c'était les mots de l'époque, par maître Thomas-Louis Bergeron qui est un notable de la place et le président de la Chambre de commerce.

1085

Et puis ensuite, c'est monsieur J.-Auguste Fortin qui a apporté les premières idées de site touristique en 1942 et en 1943, et c'est à titre de président qu'il a amené l'idée et le concept puis de lancer le projet de site touristique pour le Village de Val-Jalbert.

1090

D'ailleurs toutes les archives historiques de Val-Jalbert sont dans le fonds d'archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval, puisque c'est l'endroit où sont situées les informations archivistiques.

**LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 1, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "De l'avis des administrateurs...")**

1095

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... du privé...")**

Comme il y a eu par le passé, comme le projet de 1994, où seulement une petite partie des redevances aurait pu être versée aux municipalités concernées et au Village historique de Val-Jalbert.

1100

Évidemment, c'est un juste retour pour l'exploitation des autres ressources naturelles dont les redevances sont versées exclusivement au fonds provincial, au Fonds consolidé.

1105 **LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 2, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La Corporation...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... des bâtiments.")**

Un point important à souligner, il y a pas de résidents en tant que tels à Val-Jalbert, mais il y a quand même un village à entretenir et à maintenir.

1110 **LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 2, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La Corporation...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... de Val-Jalbert.")**

1115 Ce ne sont pas des revenus qui sont attribués à Val-Jalbert, mais bien ce que Val-Jalbert génère comme activité économique dans le milieu. C'est une estimation. Comme toujours, Val-Jalbert pourra fournir des meilleurs chiffres.

1120 **LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 3, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "En saison touristique...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... de gens d'affaires.")**

1125 En comparatif, on avait le vice-président du Canadien National ici pour dîner, on était à peu près cinquante-cinq (55). Donc il y avait une excellente participation pour une activité de la Chambre de commerce.

**LECTURE DU RÉSUMÉ (Page 4, dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "Un sondage...")**

1130 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin)**

Ceci, c'est important, puisque ça constitue un des seuls villages totalement industriels qui a été construit en fait au niveau patrimonial et il y a pas d'autres exemples similaires au Québec ou même dans le monde, pour un village de ce type-là.

1135 Donc c'est bien important que Val-Jalbert puisse, dans le fond, générer des revenus suffisants et en ayant une certaine source de sécurité pour les vingt (20) et quarante (40) prochaines années de la méthode qui a été mise sur pied par le projet de minicentrale.

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup pour votre présentation.

Monsieur Labrie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1145

Monsieur Gagnon, au cours du sondage qui a été fait par courrier directement auprès des mille cinq cents (1500) organisations de Roberval, la première question que vous posiez, c'était: Quelle est votre position au sujet du projet de restauration d'une minicentrale de Val-Jalbert?

1150

Pour moi, restaurer, c'est de remettre en état une installation existante. Ça n'a pas pu être interprété comme la restauration de la centrale qui était là au début du siècle passé?

1155

La deuxième question, là, vous êtes plus précis, vous parlez de se prononcer sur le projet de minicentrale, si c'est un élément permettant de développer, mais il y a pas confusion entre les deux (2) questions qui a pu fausser un peu les résultats sur la position de vos membres?

**PAR M. PASCAL GAGNON:**

1160

À notre avis, non.

1165

Suite aux commentaires, étant impliqué dans un grand nombre d'organisations, moi-même personnellement, auprès d'une vingtaine de conseils d'administration dans les douze (12) dernières années, il y a beaucoup de gens d'affaires qui, lorsqu'on appelle pour demander comment ça va, est-ce que ça va bien, vos affaires et tout, la majorité des gens d'affaires me demandent pas si, mais demande quand est-ce que le projet de Val-Jalbert va débiter!

1170

Donc je dirais que l'information concernant l'idée que le projet est passé peut-être d'une étape où on voulait peut-être refaire ce qui était déjà existant, à une étape où on a présenté quelque chose qui était beaucoup harmonieux au niveau visuel, suite justement aux activités de consultation publique, les signaux que j'en reçois, avec les nombreux téléphones que je fais chaque semaine, les consultations par courriel, les visites, vont dans le sens que le projet a toujours un appui qui est large et profond de la part des gens d'affaires.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1175

Ça va, merci.

**PAR M. PASCAL GAGNON:**

1180

Ils sont aussi des citoyens de Roberval, en passant.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai pas d'autres questions, monsieur Gagnon.

1185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mon Gagnon, merci beaucoup.

1190

---

**CLD DOMAINE-DU-ROY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant le représentant du CLD Domaine-du-Roy, monsieur Jean Simard.

1195

Monsieur Simard, vous êtes accompagné de?

1200

**PAR M. JEAN SIMARD:**

Je suis accompagné du président du CLD Domaine-du-Roy, monsieur Gabriel Martel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1205

Bienvenue. La parole est à vous.

**PAR M. JEAN SIMARD:**

1210

Monsieur le Président!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La première partie...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... du site.")**

1215

Ce qui nous fait dire qu'on a des garanties.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Il sera donc possible...")**

1220

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... des installations historiques.")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1225 Excusez-moi! Là, vous êtes rendu à la page 8, vous savez qu'on a lu votre mémoire, et vous avez seize-dix-sept (16-17) pages, puis il vous reste quatre (4) minutes.

**PAR M. JEAN SIMARD:**

1230 Je vais aller rapidement!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "Longtemps considéré...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... de nouveaux défis...")**

1235 Et il faut aussi, il faut devenir attractif et proposer des solutions pour contrer la dévitalisation du milieu.

Donc je vous ai remis aussi en annexe dans le rapport des statistiques concernant ces phénomènes de taux de chômage et de taux d'activité.

1240 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, milieu, "Nous en sommes à construire...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 15, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... dans la conjoncture actuelle.")**

1245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En conclusion!

1250 **PAR M. JEAN SIMARD:**

En conclusion, donc j'y allais rapidement sur la maximisation des retombées, le président de la CRÉ en a parlé tout à l'heure.

1255 Donc en conclusion!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18)**

Merci.

1260

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. C'était un défi, finalement!

1265 Regardez, dans la page 16, vous parlez de la composition et du rôle du Comité de maximisation.

Moi, j'aimerais ça, brièvement, comment il fonctionne, comment ça se décide, qui fait quoi, finalement?

1270

**PAR M. JEAN SIMARD:**

Bien, la façon dont ça fonctionne, s'il y a un projet au niveau d'un territoire en particulier, donc vous avez l'ensemble des partenaires qui représentent l'ensemble de la région, donc un des partenaires va amener le projet au niveau de la Table des comités de maximisation, et on va en discuter.

1275

Et à partir de ce moment-là, les choses se mettent en place pour tenter de bien décortiquer le projet, d'aller avec notre ressource, on a une ressource à temps plein là-dessus qui travaille pour maximiser ces retombées-là.

1280

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est un partenaire, il va arriver avec une soumission, ça nous prend telle affaire?

1285

**PAR M. JEAN SIMARD:**

Oui, bien, la façon dont le Comité fonctionne en tant que tel, c'est que la personne-ressource qui travaille au Comité de maximisation agit un peu comme vigie et voit à ce que les contrats, les appels d'offres passent entre ses mains, et il est en mesure, avec une bonne connaissance pointue, avec l'ensemble des CLD de la région, une bonne connaissance pointue des entreprises, d'envoyer l'appel d'offres aux CLD qui, eux, relaient l'information aux entreprises.

1290

Donc il y a un partenariat, il y a une question de réseau qui se fait là-dedans.

1295

Et au niveau du comité de maximisation, ce qui est intéressant, les entreprises qui sont peut-être un peu plus petites, à un plus petit niveau, on a des ressources pour les aider à mieux préparer leur soumission, à mieux se positionner, et aussi à se faire accréditer souvent.

1300 Parce que dans le passé, il y avait beaucoup de projets avec Hydro-Québec, on sait qu'Hydro demande des entreprises accréditées, donc il y a un travail de base qui se fait au niveau des contrats et au niveau de nos entreprises.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1305 OK. Monsieur Labrie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1310 Quelle est votre opinion sur la disponibilité des ressources matérielles et humaines pour réaliser le projet en région, s'il reçoit les autorisations?

**PAR M. JEAN SIMARD:**

1315 Moi, je pense que la majorité des contrats, la majorité des biens et services peuvent être fournis facilement. On a une expertise très intéressante au niveau régional.

Au niveau territorial, c'est peut-être un peu plus limité, mais au niveau régional, on a une expertise. On l'a prouvé dans le passé, dans les grands projets.

1320 C'est clair qu'au niveau des équipements comme les turbines, bon, on sait qu'on n'en fabrique pas, mais nous, on pense que si on a été capable avec Péribonka-4 d'aller chercher soixante pour cent (60 %) des retombées économiques sur un projet d'un milliard point deux (1,2 G\$) régionalement, un projet de minicentrale, moi, je suis à peu près convaincu qu'on est capable d'aller chercher entre soixante-dix (70 %) et quatre-vingts pour cent (80 %) des retombées économiques.

Mais il faut s'organiser en conséquence.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1330 Est-ce qu'il y a des ressources d'ingénierie disponibles ici dans la région?

**PAR M. JEAN SIMARD:**

1335 Oui, absolument. Ressources d'ingénierie, d'équipementier. Donc on a une belle expertise.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1340 Dernière question! Comment vous voyez l'option d'étendre l'offre touristique hivernale au Parc de Val-Jalbert?

**PAR M. JEAN SIMARD:**

1345 Moi, je trouve ça intéressant, puis je pense que de toute façon, c'est pas incompatible.

Je pense que ça peut se faire d'une façon qu'il y ait une centrale hydroélectrique. On parle d'un parc, mais par contre, il faudra faire une certaine analyse pour s'assurer de la rentabilité.

1350 On a vu que par le passé, ça s'est fait, et ça a été difficile d'atteindre une rentabilité.

Donc je pense qu'il y a moyen de le faire selon une planification intelligente, mais il y a moyen de le faire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1355 Pas d'autres questions, merci monsieur Simard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1360 Merci monsieur Simard, monsieur Martel, merci beaucoup.

On va suspendre quelques minutes, on va reprendre nos travaux à trois heures et cinq (3 h 05) précisément. Donc à tout à l'heure.

1365

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1370

**REPRISE DE LA SÉANCE  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**

1375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez reprendre vos places, on va débiter en invitant monsieur Michel Lavoie qui est représentant du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

1380 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

1385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour. La parole est à vous.

1390 **PAR M. MICHEL LAVOIE:**

Je vais effectuer une lecture par résumé du mémoire qui a été transmis la semaine dernière.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 4, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "En tant d'organisme...")**

1395 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, 3<sup>e</sup> puce, dernière ligne, "... de la chute.")**

C'est bien important, je le précise un petit peu plus loin dans le mémoire, mais je crois que lors de la première partie des audiences, il a été précisé par un ou une représentante du MDDEP que c'était la première fois qu'un débit, on parle du fameux point trois mètre cube-seconde (0,3 m<sup>3</sup>/s), était projeté.

1400

Donc on le retrouve en explication plus détaillée dans notre mémoire, mais nous, on considère que c'est important de s'attarder sur ce fait-là. Donc ça doit pas être expérimental, en ce sens-là.

1405

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, point 5.4, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Les retombées...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 11, "Recommandations", 1<sup>re</sup> puce, 1<sup>re</sup> ligne, "... de vigilance...")**

1410 Je sais que durant la première partie des audiences publiques, il a été mentionné que le promoteur désirait mettre en place peut-être une (1) ou deux (2) assemblées publiques; nous, on propose la formation d'un comité de vigilance lors des phases de construction et d'opération du projet, qui rassemblerait citoyens et organismes intéressés pour y aborder les thématiques environnementales, sociales et économiques.

1415

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 6, "Conclusion")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 12, fin)**

1420

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425

Merci. J'aurais une petite question à vous poser. Vous faites une série de recommandations dans votre mémoire, si toutes ces recommandations-là étaient réalisées, est-ce que le projet serait plus acceptable?

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

1430

Du point de vue de l'acceptabilité du projet, le Conseil régional de l'environnement ne s'oppose pas au projet.

1435

Cela dit, l'ensemble des recommandations, on a désiré pousser plus loin. On sait qu'il y a déjà un travail intéressant qui a été effectué par le promoteur en amont du projet, des consultations déjà depuis plusieurs années.

1440

Donc l'ensemble des recommandations, selon nous, qui sont émises ici servirait à faire de ce projet-là un projet meilleur. Mais il faut toujours s'assurer par rapport, je précise le débit, le zéro point trois mètre cube-seconde (0,3 m<sup>3</sup>/s), il faut pas ici tenter, comment je pourrais dire, de risquer, il faut pas qu'il y ait de risques, il faut s'assurer que la faune présente va être maintenue dans son intégralité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1445

Merci. Monsieur Labrie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1450 L'aspect le plus critique du projet, pour vous, c'est le débit écologique, d'après ce que je  
peux voir, le trois cents litres-seconde (300 L/s), est-ce que c'est ça?

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

1455 C'est un aspect effectivement qui nous préoccupe, parce qu'on parle, oui, de la faune, de la  
préservation de la faune, mais on parle également de l'aspect visuel de la chute.

1460 Je l'ai mentionné rapidement, puis on le retrouve en détail dans le mémoire, mais comme  
évidemment le site de Val-Jalbert, c'est un site hautement touristique fréquenté, je veux dire, quand  
on parle que l'offre touristique, on voit toujours la chute, donc nous, on considère que – et surtout si  
la Corporation a l'intention que ce site-là ouvre durant l'hiver et permette certains types d'activités  
lors de cette saison-là – bien, on considère que la chute doit préserver un maximum d'aspect  
visuel.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1465 Une recommandation que vous avez pas lue mais qu'on voit dans votre mémoire, une  
inquiétude, c'est que le débit écologique, vous avez peur que ça nuise au départ des glaces sur le  
lac Saint-Jean.

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

1470 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1475 Vous dites que la rivière Ouiatchouan est un important tributaire de ce plan d'eau, mais il y a  
rien qui modifie le débit global total de la rivière à l'embouchure de la rivière Ouiatchouan. Qu'il y  
ait projet ou pas, c'est toujours le même débit?

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

1480 Disons que ça fait partie des questionnements qu'on avait. C'est pas nécessairement une  
recommandation, je crois pas, même si elle a été mise comme recommandation dans le cadre du  
mémoire, mais je crois que quand même, dans un cadre plus large, parce que je crois pas que ça  
1485 a été abordé en première partie de l'audience, le départ des glaces sur le lac Saint-Jean, mais moi,  
je voulais pousser plus loin dans ce mémoire-là, puis de se questionner sur ce fait-là.



Est-ce que ça sera répondu par le biais du débit, c'est possible que oui, c'est possible que non. Je voulais quand même soulever ce commentaire-là.

1490 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais comment, à votre point de vue, que le débit sur la rivière peut influencer le départ des glaces sur le lac Saint-Jean?

1495 Je peux pas faire le lien. Peut-être que vous pouvez m'expliquer.

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

1500 Bien, c'est simplement que si on joue sur le débit, si la paroi est englacée durant l'hiver et ainsi de suite, est-ce qu'on va jouer sur les conditions naturelles de préservation du site! Donc est-ce que cela pourra jouer sur le départ des glaces!

1505 Comme il y aura une modification du site, c'est simplement dans ce sens-là, comme on va jouer un petit peu avec le site, comme il y aura une modification de l'aspect et visuel et de la configuration générale du site, est-ce que le départ des glaces, est-ce que ça pourra jouer sur le départ de ces glaces-là! C'était dans ce sens-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1510 Pas d'autres questions, merci monsieur Lavoie.

**PAR M. MICHEL LAVOIE:**

1515 Merci à vous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1520 Merci beaucoup.

---

1525

**SOCIÉTÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DE DESBIENS INC.**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530

J'inviterais maintenant le représentant de la Société récréotouristique de Desbiens, monsieur Gerry Desmeules.

Monsieur Desmeules, la parole est à vous.

1535

**PAR M. GERRY DESMEULES:**

Merci monsieur Fortin, monsieur Labrie.

1540

Je dirai que notre intervention sera plus de l'ordre de l'opinion que du mémoire, puisque intuitivement, on a fait abstraction des détails techniques, de pas les commenter, ni aussi les aspects financiers, sachant que ça serait probablement abordé par plusieurs intervenants.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Les administrateurs...")**

1545

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... de Val-Jalbert.")**

Je ferai une petite parenthèse! Quelqu'un a suggéré de faire un barrage chez nous, hier, mais qui s'est repris en fin de soirée en disant qu'il retirait ses paroles. On serait en faveur aussi!

1550

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Nous voulons...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin)**

1555

Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aimerais vous entendre, parce que vous, vous opérez un site semblable?

1560

**PAR M. GERRY DESMEULES:**

Oui.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a déjà des infrastructures existantes qui sont là, à ce que je comprends. Et vous vous êtes positionnés pour recevoir éventuellement, avec les conditions que vous avez énumérées, une minicentrale.

1570 Donc vous avez pas peur qu'il y ait une baisse de touristes à cause qu'il y a une minicentrale?

**PAR M. GERRY DESMEULES:**

1575 Pas vraiment. Déjà, il y a des installations, des vestiges, puis je dirais d'ailleurs qu'on les met en valeur.

1580 Les vestiges qui sont là actuellement, fort probablement, ne seraient pas utilisés dans un projet futur de minicentrale, parce que, bon, ce sont des équipements, je dirais, des structures qui sont désuètes, et il y a des technologies aujourd'hui qui sont beaucoup plus performantes, même s'il y a encore quatre-vingts pour cent (80 %) des équipements de turbine, de turbinage qui sont encore là dans la centrale, mais il faudrait refaire une bâtisse et tout.

1585 Et nous, ce qu'on fait actuellement, parce qu'on vient de réaliser un projet d'un point trois million (1,3 M\$) en 2010 qui a pris fin, réalisation terminée en 2011, et on a mis en valeur le potentiel de cet aspect-là justement des vestiges.

1590 Et on a redonné accès aux touristes, à des endroits qu'ils n'avaient pas avant par ces structures-là.

1595 Exemple, nous avons reproduit la conduite d'amenée d'eau, vous savez qu'il y a une conduite de déviation, une colonne d'eau pour alimenter la turbine, donc elle avait été laissée à l'abandon en 1967. Et ça s'est détérioré. Il faut dire qu'à l'époque, le patrimoine industriel n'avait pas autant d'importance dans l'esprit des gens.

1600 Donc le tout avait été laissé à l'abandon, et il existait presque plus rien. Et il faut se rappeler qu'en 1920, au moment de l'opération de la centrale, les travailleurs marchaient sur cette conduite d'amenée d'eau là pour se rendre au barrage, faire les opérations quotidiennes, bon, l'entretien et autres.

Et nous, ce qu'on a fait, on a reproduit la conduite dans un diamètre beaucoup plus grand, et les gens, au lieu de marcher dessus, marchent à l'intérieur. C'est ajouré dans les côtés qui

1605 donnent une vue sur la rivière et sur la paroi. Et donc, ça améliore le point de vue, et ça devient une plus-value.

1610 Et maintenant, les gens ont accès aux vestiges de la centrale, parce qu'ils passent à l'intérieur. Donc ils peuvent voir le lieu où, par exemple, les travailleurs – parce que les gens sont très surpris quand on met cette histoire-là en valeur, quand on dit aux gens que dans la partie supérieure de la centrale, juste au-dessus des turbines, il y avait deux (2) familles qui résidaient là avec leurs enfants, et que le terrain de jeux des enfants, dans le fond, c'était sur le bord de la rivière qui est tumultueuse, les gens trouvent ça incroyable.

1615 Et c'est une partie de notre patrimoine industriel qu'on met en valeur, puis que les gens apprécient.

Donc on en a fait une valeur ajoutée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620 Comme par exemple le débit esthétique, est-ce que vous l'avez analysé, vous?

**PAR M. GERRY DESMEULES:**

1625 On a la chance d'avoir des équipements, puis c'est pas nous qui les avons, c'est pas notre propriété, mais c'est le Centre d'expertise hydrique du Québec qui a un équipement de mesure sur la rivière Métabetchouan à environ un kilomètre (1 km) un peu plus haut, et c'est dans le secteur des Trois Chutes que nous on appelle.

1630 Et je vous dirai qu'en 2010, le débit de la rivière, le débit moyen en juillet par exemple est d'environ cent mètres cubes-seconde (100 m<sup>3</sup>/s). Ça peut varier entre cent (100 m<sup>3</sup>/s) et cent cinquante mètres cubes-seconde (150 m<sup>3</sup>/s).

1635 À l'été 2010, le débit de la rivière était de huit mètres cubes-seconde (8 m<sup>3</sup>/s). Donc parce qu'il y a pas eu de pluie, c'est une rivière qui réagit quand même assez rapidement aux intempéries, et à huit mètres cubes-seconde (8 m<sup>3</sup>/s), les commentaires sur la chute étaient très élogieux.

1640 Parce que je vous dirai que l'appréciation de la beauté d'une chute peut varier d'une personne à l'autre. Bien sûr que quand on voit une chute qui est à fort débit, ça peut être impressionnant. Mais à faible débit, il peut y avoir aussi un caractère intéressant, dans le sens que ça multiplie le nombre de cascades.

1645           Moi, je vous dirai qu'à très fort débit, j'ai vu la rivière chez nous à quatre cent soixante mètres cubes-seconde (460 m<sup>3</sup>/s), les gens sont impressionnés, parce que le débit de l'eau est très fort, ils sont impressionnés par la puissance de la nature.

1650           Mais lorsque le débit est très bas, par exemple à huit mètres cubes-seconde (8 m<sup>3</sup>/s) – c'est peut-être le minimum, donc je vous donne les deux (2) extrêmes – la chute chez nous est intéressante aussi, parce que ça multiplie le nombre de cascades. Il y a beaucoup plus de moutons, alors la beauté, c'est relatif.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1655           OK. Merci beaucoup.

**PAR M. GERRY DESMEULES:**

1660           Merci.

---

**JEAN-FRANÇOIS ROBERT**

1665           **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais les représentants des Jardins de Saint-Félicien par monsieur Jean-François Robert.

1670           **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1675           Monsieur Robert, vous représentez...

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

1680           Non, je représente moi-même. Les Jardins de Saint-Félicien, c'est mon entreprise. Je suis producteur agricole. Probablement que sur le courriel que j'ai envoyé, c'était marqué ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685           Donc vous êtes le citoyen Jean-François Robert, c'est ça?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

1690           C'est ça. Mais je suis producteur agricole à plein temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Donc la parole est à vous.

1695           **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "J'ai aussi une formation...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... de sécurité énergétique.")**

1700           J'ajouterais aussi en matière de besoin immédiat de réponse à la demande.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "En effet...")**

1705           **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 5<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... et environnemental?")**

1710           Moi, je prétends que non. Je m'appuie là-dessus sur le Plan directeur d'Hydro-Québec dans lequel on nous dit qu'avec toutes les installations qui sont actuellement en cours ou qui vont entrer en production très bientôt, on va disposer, dès 2013, d'une marge de manœuvre, puis je parle en termes de marge de manœuvre, je parle de l'énergie qui est pas engagée, juste de marge de manœuvre, de surplus, de près de vingt-quatre térawattheures (24 TWh). Ça veut dire à peu près quatre mille six cents mégawatts (4600 MW) qui nous permettraient d'augmenter davantage le volume de nos exportations vers des réseaux voisins.

1715           Donc sur le plan de la sécurité énergétique, les seize mégawatts (16 MW) sont absolument négligeables.

              Sur le plan de la sécurité énergétique, c'est aussi un projet qui est complètement inutile.

1720           **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 6<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Et même...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, 6<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... autres filières.")**

1725 Toujours en lisant la documentation qui provient d'Hydro-Québec, du Plan directeur d'Hydro-Québec, on sait que juste en optimisant les installations existantes, on va chercher beaucoup plus par groupes turbines-alternateurs que par des projets comme celui-là qui est prévu à Val-Jalbert.

1730 Il y a aussi la question des coûts de ce projet-là. À sept point cinq cents le kilowattheure (7,5 ¢/kWh), en accordant ce prix-là au promoteur, on passe outre les recommandations de la Commission Doyon qui disait qu'il fallait aller en appel d'offres. C'est un coût fixe, plutôt que d'aller en appel d'offres pour avoir le meilleur coût possible.

Donc pour moi, la question de répondre à un besoin énergétique, un besoin réel, c'est un prérequis. Puis ce prérequis-là, on le retrouve pas.

1735 Maintenant, dans une perspective de gestion par bassin versant qui est ma deuxième préoccupation, puis en fait, c'est par là que je me suis d'abord intéressé au projet!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Dans une perspective...", 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Bien au-delà...")**

1740 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, "Dans une perspective...", 3<sup>e</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... d'impact traditionnelle...")**

1745 J'en ai vu déjà plusieurs, puis c'est toujours, bon, on a des impacts, puis on présente des mesures d'atténuation.

Puis en passant, la consultation qui a été menée jusqu'à date par le promoteur, c'est une consultation qui vise à satisfaire l'impératif actuel d'acceptabilité sociale. C'est incontournable maintenant, ça.

1750 Je reconnais qu'on a acquis cette expérience-là face à d'autres projets, qu'il fallait d'abord s'assurer de consulter les gens.

1755 Maintenant, je reviens à la première partie de l'audience publique où j'ai questionné le promoteur sur l'intégration du projet au concept de gestion par bassin versant et sur la relation qui semblait couler de source avec les organismes de bassin versant.

Il y a des organismes de bassin versant au Lac-Saint-Jean, puis à mon avis, ça devrait être le cadre d'analyse de ce genre de projet là, puisqu'il est question d'harmoniser les usages.

1760 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Dans une perspective...", 4<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "Les réponses...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, "Dans une perspective...", 4<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... les autres ressources.")**

1765

Moi, à cette époque-là, lors de la première partie de l'audience, je pensais qu'on avait fait un pas dans ce sens-là, qu'on avait analysé le projet en fonction du concept de la gestion par bassin versant, puis j'ai été surpris d'apprendre que non.

1770

Mais je me suis dit que c'était peut-être un peu normal, parce que c'est un concept qui est relativement récent. Or moi, toujours en consultant le site de l'OBV Lac-Saint-Jean, l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, je me suis rendu compte que le Comité de bassin versant de la rivière Ouiatchouan dispose d'un Plan directeur de l'eau qui date de février 2008 et que j'en trouve pas mention dans la documentation mise à la disposition par le promoteur.

1775

En fait, dans le résumé qui devrait normalement faire état des points majeurs, en tout cas, si on veut renseigner correctement la population, dans ce résumé-là, j'ai vu aucune mention de l'Organisme de bassin versant, puis selon moi, selon mon point de vue, c'est ça qui devrait être le cadre d'analyse.

1780

Puis c'est comme si on avait un outil de gestion, un organisme de bassin versant, puis la gestion par bassin versant, c'est un outil de gestion de la ressource, on a cet outil-là, on s'en est doté, puis on l'utilise pas.

1785

Pour moi, il y a une aberration là.

1790

Sauf que toujours dans la même étude, par contre, on fait toujours état – en fait, je me reprends! Dans le Plan directeur de l'eau du Comité bassin de la rivière Ouiatchouan, c'est un plan directeur qui a cent soixante-quinze (175) pages, c'est pas rien. Il y a eu beaucoup d'argent mis là-dedans, puis il a les mêmes ressources, dans le Comité de bassin versant, les mêmes personnes sont présentes que celles qui se sont prononcées jusqu'à maintenant ici, là.

1795

C'est d'autant plus surprenant qu'on n'y fasse pas référence. Mais toujours est-il que dans ce plan directeur là, dans les quatre (4) enjeux, les quinze (15) orientations puis les quarante-cinq (45) objectifs qui composent le plan directeur, on retrouve pas le projet de minicentrale.

1800

Il est simplement question, un peu plus tôt, qu'il y a un projet d'environ – à cette époque-là, on était en 2008 – c'était un projet de dix mégawatts (10 MW) – pour financer le site historique de Val-Jalbert et pour servir d'interprétation à l'hydroélectricité.



Selon mon point de vue, en passant outre à cet outil de gestion là, on répond davantage par opportunisme au programme de minicentrales du gouvernement, plutôt que de se servir des outils de planification du développement qu'on a à notre disposition.

1805 Puis pour moi, c'est un prérequis, ça. Qu'on ait des projets de développement hydroélectrique, moi, je suis pas contre le développement hydroélectrique, mais il faut que si on a des prétentions à l'occupation du territoire, à la gestion de l'occupation du territoire, il faut utiliser les outils qu'on a à notre disposition. Puis là, à l'évidence, on s'en sert pas. C'est là qu'est le problème pour moi.

1810 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "L'intégration du concept...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... est un réservoir.")**

1815 Moi, je trouve que dans la région, on contribue déjà pas mal à la filière hydroélectrique.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "L'aspect positif...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... du lac Saint-Jean.")**

1820 Chacune des rivières représente un bassin versant sur lequel il y a du développement à faire.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Chacun des usages...")**

1825 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 5<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... mieux servi ainsi.")**

1830 D'ailleurs, moi, quand je regarde l'ensemble des mesures de mitigation, puis rendu à l'étape d'avancement des technologies, je me dis que pour qu'un projet soit acceptable, il faut qu'il représente des avantages sur le plan environnemental, pas juste sur le plan économique. Il faut qu'il représente des avantages, un plus, des gains sur le plan environnemental.

1835 Ce projet-là représente pas de gains sur le plan environnemental. À preuve, les mesures d'atténuation qui sont prescrites.

Probablement que je vais lire le restant, puis ça va résumer un peu ce que je viens de dire!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 6<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Notre contribution...")**

1840 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 6<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... du territoire.")**

Les fameuses redevances desquelles il est question, où sont-elles affectées? Moi, je demande aux gens qui nous représentent de vérifier où sont affectées les redevances qui sont prélevées sur les ressources naturelles, que ce soit hydroélectriques ou forestières.

1845 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 6<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "Nous avons...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin)**

Si on voit les choses de cette façon-là.

1850

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1855 Merci. Moi, j'aimerais comprendre un peu, quand vous parlez que le projet devrait être inclus dans le Plan directeur de l'eau, comment ça pourrait être intégré, ça? En termes de volume d'eau, en termes de qualité, en termes d'aménagement, en termes de planification?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

1860

Non, on parle d'harmonisation des usages. Le concept de gestion par bassin versant qui est reconnu, puis d'ailleurs qu'ici on a accepté en créant des comités de bassin, il y en a même un sur la rivière Ouiatchouan, puis il est pas mentionné nulle part là-dedans, c'est ça son rôle. C'est d'harmoniser les usages.

1865

Si on prévoit un aménagement hydroélectrique, il faut voir dans quelle mesure il est compatible avec les autres usages.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1870

Parce que l'Organisme de bassin versant est venu déposer un mémoire.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

1875 Oui, puis je trouve ça un petit peu surprenant. Lors de la première partie de l'audience, moi, j'ai justement questionné le promoteur sur la position qu'avait l'Organisme de bassin, il y avait pas de position à ce moment-là.

1880 Moi, j'avais même questionné, j'avais téléphoné à l'Organisme de bassin versant, puis il était pas question à ce moment-là d'en avancer une.

Je sais que l'Organisme de bassin versant Ouiatchouan en a présenté une qui n'a pas été rendue publique, puis j'ai appris hier que l'Organisme de bassin versant de Lac-Saint-Jean en avait déposé une, bon.

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez dire un plan directeur?

1890 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

Non, pas un plan directeur, avait un mémoire hier soir, jusqu'à présent, hier soir, l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean a déposé un mémoire, bon.

1895 J'en suis content qu'entre les deux (2) séances, on ait décidé de se faire une tête là-dessus.

Mais ça s'apparente, pour moi, à une espèce de conversion spontanée.

1900 Puis remarquez, on va voir ce qui va arriver avec ça, là, mais s'il y avait – il y a aucune mention dans le résumé par le promoteur des relations qu'il a avec l'Organisme de bassin versant, puis le projet est pas situé par rapport à ça.

Puis c'est un outil qui a été accepté régionalement ici au niveau des MRC particulièrement.

1905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Labrie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1910 Est-ce que vous avez participé aux réunions de préconsultation?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

1915 Non, j'ai suivi par contre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce que ça aurait pu être un endroit pour recommander...

1920 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

Vous avez raison. Cependant, moi, je suis un petit peu mal à l'aise avec les préconsultations menées par le promoteur.

1925 Je comprends que le promoteur veuille informer, puis je reçois assez bien le fait qu'il veuille s'assurer de l'acceptabilité sociale de son projet dans la population.

1930 Cependant, pour moi, la vraie audience publique, c'est celle-ci, parce qu'elle est menée, puis je dis ça sans flagornerie aucune, c'est un organisme qui est indépendant, puis pour moi, c'est une condition. Ça aussi, c'est un prérequis.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1935 J'ai pas d'autres questions, merci.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

Merci beaucoup.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1945

---

**VIATEUR LECLERC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1950 J'inviterais monsieur Viateur Leclerc.

Bonjour monsieur Leclerc. Donc la parole est à vous.

**PAR M. VIATEUR LECLERC:**

1955 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Je suis né...")**

1960 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1<sup>er</sup> paragraphe, avant-dernière ligne, "... des cycles gel-dégel...")**

Ce qu'on appelle la gélifraction. Géli pour gel, fraction pour fracture.

1965 J'ai vu à aucune place dans l'étude d'impact mention de phénomène de gélifraction qui allait affecter l'intégrité des pentes rocheuses de ladite chute.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Les phénomènes...")**

1970 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... les plus vulnérables.")**

C'est les mêmes roches. Un anorthosite. Dans l'étude d'impact, ils disent gabbronorite, mais anorthosite gabbronorite, en tout cas, on s'entend pour ça!

1975 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "On ne peut...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, 10<sup>e</sup> ligne, "... du bief intermédiaire.")**

1980 Inaccessible, voilà. On nous présente des excellentes photos, les bassins et les rapides. En gros, c'est les faciès d'écoulement qu'ils représentent. Bon, trois (3) petits points!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, 10<sup>e</sup> ligne, "Inutile de rappeler...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1<sup>er</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... pour les nuits estivales.")**

1985 J'aimerais qu'on se ferme les yeux un petit peu, qu'on fasse un effort de visualisation! Trois cents litres (300 L), c'est quoi. Tout le monde connaît un baril de quarante-cinq gallons (45 gal), bien, c'est deux cents litres (200 L). Le débit réservé écologique fourni par le promoteur, c'est un quarante-cinq gallons et demi (45 ½ gal)!

1990 Mettez ça dans la rivière Ouiatchouan, avec votre imagination, c'est assez! Moi, je mets trois (3) petits points après ça! Pour moi, c'est en masse! Un quarante-cinq gallons et demi (45 ½ gal)! C'est pas fini!

1995 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1<sup>er</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "300 litres...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... 16 m<sup>3</sup>/s.")**

2000

Donc ils ont calculé, les experts, puis je suis en accord avec ça, seize mètres cubes-seconde (16 m<sup>3</sup>/s), ils ont appliqué un pourcentage d'un point huit (1,8 %) de ça, ça donne le débit réservé écologique de point trois (0,3 m<sup>3</sup>/s).

2005

Mais il vient d'où, le point huit (0,8 %), le un point huit (1,8 %)? J'ai pas été capable de répondre encore à la question.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "Et quelle est la méthodologie...")**

2010

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... du lac des Commissaires.")**

On va sur Internet, on les voit, les débits mensuels, on peut tout calculer.

2015

Bien moi, c'est ce que j'ai fait. Je suis arrivé à un débit annuel moyen à peu près pareil. Mais il vient d'où le un point huit (1,8 %)?

2020

Monsieur Louis Belzile et ses collaborateurs, en 97, ça, c'est une étude connue de tous ceux qui s'intéressent à l'hydrologie et tout ça, ils ont proposé à l'INRS-Eau et à Pêches et Océans Canada, c'était probablement une commande, proposez-nous des méthodes de calcul de débits, puis faites-nous ça par région et puis par espèce cible!

2025

Ça fait que monsieur Belzile puis ses compagnons ont questionné les directions régionales d'Environnement et Faune dans le temps, ils ont demandé aux directions régionales, identifiez-nous les espèces cibles au Lac-Saint-Jean.

Pour le Lac-Saint-Jean, ça a été la ouananiche et l'omble de fontaine.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "Pour le Québec...")**

2030

**FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Monsieur Labrie, est-ce que vous avez des questions?

2035

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une question. Vous référez à l'étude du Groupement Dessau et associés, à l'effet que dans le bief court-circuité, entre les chutes Maligne et Ouiatchouan, que les conditions sont

2040 telles que les poissons peuvent pas assurer leur cycle vital, leur cycle vital de vie entre les deux (2) chutes, selon les conclusions...

**PAR M. VIATEUR LECLERC:**

2045 J'ai pas dit ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Les poissons qui seraient présents ne peuvent assurer leur cycle vital.

2050 **PAR M. VIATEUR LECLERC:**

Ah, c'est pas moi qui dis ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2055 C'est ce que je dis. Vous citez l'étude.

Et pour répondre à ça, vous dites que certains de mes amis ont fait d'excellentes pêches à la truite en aval de la deuxième chute, ça, je comprends ça.

2060 Mais est-ce que pour vous, le fait de faire une pêche et d'avoir la présence d'un poisson au pied d'une chute, ça signifie que le poisson peut compléter son cycle vital de vie à cet endroit-là?

**PAR M. VIATEUR LECLERC:**

2065 Bien, les poissons, ça monte puis ça descend. Ils le disent d'ailleurs, le Groupement Dessau-Nutshimit et BPR, dans leur rapport, fort justement, les truites qui sont là, elles viennent sûrement d'en haut, puis elles ont descendu. C'est sûr qu'elles ont pas remonté la grande chute.

2070 Dans le secteur, ils ont analysé quand même les groupements homogènes, les secteurs homogènes. Si tu regardes la vitesse et le substrat qu'il y a dans le fond, c'est la méthode traditionnelle, puis ils ont pas identifié de frayères.

2075 Ils disent que l'omble de fontaine ne pourrait probablement pas effectuer tous les cycles vitaux de sa biologie. Bien, c'est un peu vrai, mais c'est un peu court.

Parce qu'il y a pas juste la reproduction qui fait partie d'un cycle vital. Tu as l'alimentation, les abris, l'oxygène dissout. Il y a pas juste la reproduction.

2080           Moi, si vous me demandez mon avis personnel, je le sais pas, je suis pas allé voir s'il y a de la frayère. Mais c'est parce que le Groupement Dessau-Nutshimit et BPR nous disent qu'ils ont pas été vérifier, ils trouvaient ça dangereux, je le comprends. Mais pourquoi avoir mis des photos de ces mêmes segments là huit (8) pages après?

2085           Moi, quand je faisais du terrain, on avait des secteurs accessibles comme ça, on avait tous une petite canne télescopique qu'on mettait dans le "pack-sack", on descendait, puis on faisait rien qu'une pêche à la ligne. On n'emmenait pas des seines, en tout cas, c'est ça.

2090           Mais moi, je trouve qu'ils font l'impasse vite sur la population d'omble de fontaine entre les deux (2) chutes. C'est ce que moi, je dis.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça répond à ma question, merci monsieur Leclerc.

2095           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Leclerc.

2100

---

**MRC MARIA-CHAPDELAINE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2105           J'inviterais maintenant monsieur Jean-Pierre Boivin, le représentant de la MRC de Chapdelaine.

2110           Donc monsieur Boivin, vous savez qu'on a lu votre mémoire, et vous avez dix (10) minutes, je crois.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

Oui. Merci monsieur le Président, monsieur le Commissaire, de nous recevoir.

2115           Alors je vais faire un résumé du texte en parcourant les pages, ça va être beaucoup plus facile.



Je suis accompagné de monsieur Jacques Potvin, directeur général adjoint de la MRC de Maria-Chapdelaine qui est responsable également de l'urbanisme et de l'aménagement.

2120

Alors c'est sûr qu'en préambule, avec nos partenaires, MRC Domaine-du-Roy et Mashteuiatsh, on travaille ce projet-là depuis plusieurs années, et lorsque Hydro-Québec a annoncé les projets, nous étions très heureux.

2125

Parce que dès la fin des années quatre-vingt-dix, il y avait déjà eu des projets de barrages au fil de l'eau, et on s'est intéressés à ça à ce moment-là. À ce moment-là, c'était le ministre Jacques Brassard qui était ministre des Ressources naturelles et il nous avait demandé de regarder le potentiel des rivières du Lac-Saint-Jean pour installer des minicentrales au fil de l'eau.

2130

Et lorsque le projet a migré vers les centrales qu'on connaît pour celle de Val-Jalbert, nous étions très heureux de faire un partenariat unique presque au Québec, en associant deux (2) MRC et une (1) communauté autochtone.

2135

Aujourd'hui, on désire seulement vous faire connaître certaines de nos motivations qui sont à la base de l'implication dans cette production énergétique.

2140

Le projet de la Société de l'énergie communautaire cadre parfaitement, pour nous, avec les objectifs 2 et 3 de la Stratégie énergétique du Québec, à l'effet que nous devons utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique et accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales et aux nations autochtones.

2145

Naturellement, on endosse tout ce qui a été dit par nos partenaires de la MRC, Communauté et de la CRÉ.

Alors aujourd'hui, on veut simplement insister, en plus des mémoires que vous avez reçus naturellement, sur la mise en place des pouvoirs, utiliser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles comme levier de développement, et vous en donner des exemples.

2150

Au niveau du contexte, de la localisation, vous savez que nous, on est situés au nord du lac Saint-Jean entre la rivière Péribonka et la rivière Ashuapmushuan. On est bordés au sud par le lac Saint-Jean et au nord par tout cet immense territoire forestier.

2155

Donc le territoire de la MRC de quarante mille kilomètres carrés (40 000 km<sup>2</sup>), quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) est encore du domaine public et douze (12) municipalités qui constituent à peu près aux environs de vingt-cinq mille (25 000) personnes.

Le milieu de Maria-Chapdelaine donc a vécu et désire vivre de ses ressources naturelles. Malheureusement, le milieu se trouve confronté à un taux de dévitalisation qui va sans cesse en croissant.

2160

On est à faire présentement un exercice de vision stratégique, et tout vient nous confirmer que si on ne se donne pas de nouveaux leviers de développement économique, bon, la situation va empirer d'année en année.

2165

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Par ailleurs...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin)**

Merci monsieur le Président.

2170

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, puis vous rentrez pile dans votre temps!

2175

Moi, j'aimerais revenir un peu, quand vous dites, dans la dernière page, que vous avez envoyé aux citoyens, dans chacun des foyers, comment vous l'avez fait? Vous l'avez fait dans un Publisac, vous avez été par adresse civique?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

2180

Ça a été envoyé par la poste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2185

Par la poste. Donc à chacun des contribuables, à ceux qui paient des taxes?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

2190

C'est ça, en fonction de la liste des adresses disponibles, on a envoyé à chacun le contenu d'un résumé-synthèse.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

2195

Plus les journaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites un résumé de synthèse, est-ce que c'est le document DA7?

2200

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

C'est un document qui ressemble pratiquement à celui de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2205

La MRC du Domaine-du-Roy. Mais là-dedans, vous dites, dans votre document ici, vous dites que c'est un document qui présentait le projet, qui représentait les risques, qui informait sur les impacts du projet. Parce que moi, j'ai pas vu de document où on traitait du débit, où on traitait – j'ai vu un document, moi, où on parlait de règlement d'emprunt avec des dollars.

2210

Est-ce qu'il y avait cette information-là, est-ce qu'elle était disponible?

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

2215

Ce document-là n'allait pas au niveau des détails de débits et ces choses-là, mais faisait référence à des moyens pour obtenir cette information-là.

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

2220

Et il y avait les sites qui étaient mis. Il faut dire aussi qu'il y a eu des séances de préconsultation. Les journalistes ont rapporté, il y a eu des pages dans les journaux locaux, principalement les hebdomadaires.

Nous avons engagé, à la Société, quelqu'un aux communications.

2225

Alors pour nous, on pensait et on pense encore que la population en général a pu s'informer de ce qui se passait dans ce projet-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230

OK.

**PAR M. JACQUES POTVIN:**

2235 Et en complément, si vous permettez, lors de certaines séances du conseil de la MRC où le dossier était abordé, les séances sont télédiffusées du conseil de la MRC.

Donc lorsqu'il y avait des discussions, il y avait aussi des informations qui étaient données au public en général.

2240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Labrie.

2245

**PAR LE COMMISSAIRE:**

En complément à la question de monsieur Fortin!

2250

Les réunions de préconsultation, on a vu qu'il y a pas eu une grande participation, il y a eu peu de personnes.

Et là, l'information a été diffusée sur les débits, l'aspect visuel de la chute. Mais il y avait pas beaucoup de participants.

2255

Avec l'envoi que vous avez fait au niveau spécifique à chaque citoyen, votre document, ça aurait pas été un bon moment, un bon endroit, ça, de spécifier, de donner ce qui était considéré par les citoyens comme des impacts sur le projet?

2260

Vous avez peut-être pas évalué qu'à ce moment-là, ce serait aussi préoccupant par les citoyens, ces aspects visuels là et l'aspect écologique de la rivière qui n'est pas mentionné dans votre document?

**PAR M. JEAN-PIERRE BOIVIN:**

2265

Il faut dire que peut-être aussi que chez nous, dans Maria-Chapdelaine, étant loin du projet, alors les gens s'en sont moins peut-être inquiétés.

Et peut-être que lorsqu'on traitera de l'autre partie, l'autre projet de la Société qui sera sur notre territoire, les gens peut-être se manifesteront un peu plus.

2270

Alors étant donné que Val-Jalbert, le débit de la chute, chez nous, on n'est pas comme les citoyens de Roberval, c'est pas dans notre visionnement de tous les jours, alors qu'eux, dans ce secteur-là, ils voient souvent.

2275 Alors fort probablement que chez nous, les gens ont dit oui à un projet. Nous, on a parlé des retombées, les façons d'accéder, et les gens ont tout simplement laissé couler, parce qu'ils ne voyaient pas, ils ont eu peut-être un peu moins d'intérêt que nos partenaires de Domaine-du-Roy et de Mashteuiatsh.

2280 **PAR M. JACQUES POTVIN:**

En complément, si vous permettez! Comme il a été mentionné dans le mémoire, lors de la première version des appels d'offres pour les minicentrales, la MRC avait tenu une consultation publique, avait reçu, de mémoire, une quarantaine de mémoires sur le bien ou les avantages et inconvénients de chacun des sites identifiés.

2285 Et à l'époque, il en était venu à un consensus où l'ensemble de la communauté indiquait qu'il y avait possibilité de construire deux (2) ouvrages, un sur la Onzième chute de la rivière Mistassini et un autre sur la rivière Alex.

2290 Et ce consensus-là faisait référence plus aux retombées économiques et à l'aspect communautaire du développement.

2295 Les gens étaient intéressés à ce moment-là à regarder la possibilité de réaliser ces ouvrages-là à la condition que ces deux (2) paramètres-là soient là.

Donc c'est cette information-là qu'on a plus transmise.

2300 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai pas d'autres questions, merci messieurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305 Merci beaucoup.

2310

**DROIT DE RECTIFICATION**  
**ÉLIZABETH GAGNÉ-GAUTHIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2315

Nous avons trois (3) citoyens qui ont demandé un droit de rectification.

2320

Mais avant de les appeler au micro, je tiens à rappeler que le droit de rectification, c'est sur un fait, c'est sur une donnée, ce n'est pas pour réagir à un propos ou à un mémoire qui a été déposé après-midi.

J'inviterai donc madame Élizabéth Gagné-Gauthier!

**PAR Mme ÉLIZABETH GAGNÉ-GAUTHIER:**

2325

Alors bonjour. D'abord, ce serait pour rectifier un fait qu'on parle beaucoup par rapport au potentiel hivernal touristique de Val-Jalbert.

2330

On compare souvent au Zoo sauvage de Saint-Félicien, je travaille au zoo depuis maintenant un an, donc je sais pas la situation des vingt (20) dernières années, mais depuis au moins cinq (5) ans, le zoo est ouvert tout l'hiver à l'année. Bien, tout l'hiver, il est ouvert à l'année. Il est possible d'y aller à tous les jours.

2335

Évidemment, en ce moment, le zoo est fermé dû à des catastrophes naturelles, mais ça, c'est exceptionnel. D'habitude, ça arrive jamais.

Puis la majorité du temps aussi en hiver, ça exige pas plus de personnel que d'habitude, d'ouvrir le site.

2340

Puis un témoignage, bien, il y a toujours du monde. C'est pas arrivé une fois que je voie personne sur le site. Il y a toujours des gens, même quand il y a pas de personnel pour répondre aux questions par exemple, il va toujours y avoir des gens.

2345

C'est fortement fréquenté aussi durant les congés scolaires particulièrement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2350

Merci beaucoup.

---

**DENIS TAILLON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2355 J'inviterais monsieur Denis Taillon.

**PAR M. DENIS TAILLON:**

2360 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Écoutez, particulièrement hier soir, il y a eu beaucoup d'affirmations qui ont été faites concernant les efforts qu'a faits la Société en vue de susciter la participation citoyenne.

2365 De façon à éclairer la Commission, on a réalisé un bilan de l'ensemble des activités de communications qu'on a réalisées depuis le tout début du projet, et je souhaiterais déposer ce document-là à la Commission.

2370 Donc vous aurez l'ensemble des séances publiques d'information qu'on a tenues, des communiqués de presse, toutes les activités de communications qu'on a réalisées dans le but de susciter la participation citoyenne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent. Vous le déposez à madame Monique Gélinas.

2375 C'est tout?

**PAR M. DENIS TAILLON:**

2380 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2385 OK, merci.

---

2390

**DANY BOUCHARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2395 Monsieur Dany Bouchard.

**PAR M. DANY BOUCHARD:**

2400 Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

2405 **PAR M. DANY BOUCHARD:**

2410 Alors je voulais rectifier par rapport à une citation ou un commentaire qui a été émis hier par rapport à un fait où on disait que les revenus de subventions qui ont été données à Val-Jalbert au cours des dernières années auraient dû servir à payer le déficit d'opération, et que cet argent-là aurait dû servir à ça.

2415 Je voulais simplement démystifier le fait que l'argent qui a été donné en termes de subventions était pour des projets qui devaient être faits dans des conditions particulières des différents gouvernements, les paliers qui ont été faits.

Donc si on avait pu avoir accès à une subvention pour éponger des déficits d'opération, bien évidemment on l'aurait fait. Mais ce n'était pas possible, parce que les programmes ne nous permettaient pas de le faire.

2420 Ça, c'est un point que je voulais rectifier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2425 Tandis que vous êtes là, le site, lui, vous avez posé des clôtures à quel moment?

**PAR M. DANY BOUCHARD:**

En 2009, monsieur le Président.



2430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En 2009, vous avez dit, on investit le vingt millions (20 M\$)...

2435 **PAR M. DANY BOUCHARD:**

En fait, il n'y a pas de lien entre l'accès au site de Val-Jalbert et le projet de la centrale électrique, aucun lien. C'est deux (2) dossiers complètement différents.

2440 En 2009, en investissant dix-neuf millions (19 M\$), on se devait, pour une question de sécurité, de protection des investissements, question de rentabilité aussi, puis de configuration du site, parce que le site n'est plus accessible comme avant, parce que maintenant, on a une entrée qui est contrôlée, etc., alors qu'avant, il n'y avait pas de porte d'entrée à Val-Jalbert.

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je comprends bien, quelqu'un qui est au camping peut pas, après souper, prendre une marche sur le site?

2450 **PAR M. DANY BOUCHARD:**

Non. Maintenant, non.

2455 Et deuxièmement, l'élément important, c'est que Val-Jalbert est désormais un site touristique comme le Zoo de Saint-Félicien, la Caverne du Trou de la Fée, il y avait un intervenant tout à l'heure.

Et à ce titre-là, on ne peut pas entrer librement et gratuitement sur le site.

Donc il n'y a pas de lien entre le projet et l'accès au site.

2460 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est quoi le tarif d'entrée pour aller sur le site?

2465 **PAR M. DANY BOUCHARD:**

On a différents tarifs, monsieur Labrie. Le tarif d'entrée est d'environ, la moyenne, bien, vingt-cinq dollars (25 \$), prix pour adulte.

2470 On a des tarifs pour la population, donc on a un passeport annuel qui est de trente-cinq dollars (35 \$) pour un individu et de soixante-douze dollars (72 \$) pour une famille.

2475 Et on offre également un spécial, monsieur de la Chambre de commerce l'a mentionné tout à l'heure, lorsqu'un résident de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean amène deux (2) touristes à prix régulier, son billet est gratuit.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2480 Merci.

**PAR M. DANY BOUCHARD:**

2485 J'ai une troisième rectification! Alors contrairement à ce qui a pu être véhiculé hier, je suis toujours à l'emploi du village historique, de la Corporation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, j'avais pas saisi ça hier.

2490 **PAR M. DANY BOUCHARD:**

Non? Parce que semble-t-il qu'on aurait dit que je n'étais plus à la Corporation, donc je suis là et j'aimerais y rester bien sûr.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Toujours vivant! Merci beaucoup.

2500 \_\_\_\_\_  
**FRÉDÉRIC BARBE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2505 J'inviterais monsieur Frédéric Barbe.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

Bonjour monsieur le Président.

2510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous savez que c'est une rectification?

2515 **PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

Oui, exactement. Bien c'est ça, je sais que c'est une rectification, mademoiselle m'en a parlé.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un fait.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2525 Je ne suis pas habitué avec les assemblées comme ça. J'aurais quelques questions, peut-être des approfondissements que je me demandais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2530 Non, attendez un petit peu! C'est pas la période des questions ou des éclaircissements.

Là, tous les citoyens qui se sont inscrits ont donné leur opinion. Là, on est à la fin du processus, et c'est la période de rectification.

2535 Ça veut dire que si quelqu'un a dit que la salle devait contenir trois cents (300) personnes, puis que son permis est de cent (100), la personne vient dire, bien là, il y a eu une erreur, c'est cent (100) qu'il faut dire. C'est dans ce sens-là.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2540 OK. Dans le fond, j'ai juste remarqué – vous le prendrez ou vous le prendrez pas! Je trouve que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2545 Non, c'est pas je trouve.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2550 Dans une étude tantôt qui a été...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2555 Là, vous voulez donner une opinion?

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

Une opinion?

2560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous voulez donner une opinion?

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2565 Pas tout à fait, c'était pas vraiment une opinion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2570 Allez-y! Regardez, si vous réagissez à un autre mémoire, je vais vous couper la parole.

Je vous donne deux (2) minutes pour nous dire ce que vous voulez nous dire.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2575 OK. Donc je peux pas réagir à un autre mémoire!

Je vais y aller directement. Je crois qu'il y a eu un mauvais chronométrage des participants en première partie.

2580 Bon, OK, je vais dire, je comprends que tout le monde essaie d'être juste avec ça, sauf que j'ai quand même remarqué que pour certains participants, vous avez donné la dernière minute, l'avertissement de la dernière minute, je chronométrais personnellement, vous pourriez vérifier peut-être avec les caméras.

2585

Après onze minutes trente (11:30), j'avais remarqué que vous donniez la conclusion, pour certaines personnes qui venaient de s'asseoir sur le banc, qui avaient comme pas tout à fait commencé à se présenter...

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est une question que je vais prendre.

2595 **PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

... puis d'ailleurs, bien, pour d'autres participants, j'ai remarqué qu'aucun avertissement avait été fait, même après dix-sept (17) ou dix-neuf (19) minutes.

2600 Puis ces personnes-là, je trouve que c'est intéressant de comprendre ce qu'ils avaient à dire, puis je pense que vous les avez laissé parler jusqu'au bout, même après avoir dépassé le temps.

2605 J'aurais aimé entendre toutes les versions au complet pour les personnes que pour lesquelles vous avez dû intervenir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une question tout à fait pertinente et je vais vous répondre tout de suite.

2610 Moi, à chaque intervenant, je note, à partir de ma montre, le temps. Comme par exemple, je prends n'importe lequel au hasard, si j'ai donné la parole à treize heures cinquante (13 h 50), c'est sûr qu'à quatorze heures cinq (14 h 05), la période de quinze (15) minutes a été respectée.

2615 Selon la grosseur du mémoire, puis que je vois que la personne a lu à peu près la moitié de son mémoire, puis qu'elle est rendue à onze (11) minutes, bien là, je vais lui dire "en conclusion", parce que là, s'il y a juste la moitié!

2620 Ce qui est important de retenir, c'est que la personne qui vient déposer le mémoire, qu'elle ait son quinze (15) minutes entier, puis ça, c'est une question d'équité envers tout le monde. Si je laisse aller les gens, puis qu'un prend vingt-deux (22) minutes, l'autre prend une demi-heure, là, on est dans l'anarchie.

Tandis que nous, on se réserve toujours aussi un petit cinq (5) minutes, si la Commission veut éclaircir des points. Donc la Commission, elle, dans le fond, c'est la Commission qui reçoit les

2625 mémoires, puis comme nous, on a lu au préalable le mémoire, on préfère aussi poser des questions pour élargir le débat.

Mais tous les mémoires sont déposés, puis vous y aurez accès, puis ils sont tous déposés au complet.

2630 Mais soyez assuré que chaque mémoire, chaque intervenant, je peux vous dire à quelle heure j'ai donné la parole, puis à quelle heure j'ai commencé ma période de questionnement.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2635 Merci beaucoup. J'aurais quand même quelque chose d'autre à dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2640 Allez-y.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2645 Vous me couperez la parole si ça va pas!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

2650 **PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

J'ai pas entendu parler d'études scientifiques aujourd'hui par rapport au lit de la rivière, concernant le trois cents litres par seconde (300 L/s) ou deux (2) quarante-cinq gallons et demi (45 ½ gal)!

2655 J'aimerais faire réaliser, je suis un étudiant en aménagement de la faune, j'étudie l'environnement, ça m'intéresse fortement, la granulométrie du fond de la rivière – ça, j'en ai pas entendu parler aujourd'hui ni hier aux assemblées – se définit par la vitesse maximale des plus grosses crues, c'est-à-dire que probablement le lit de la rivière est composé...

2660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez me donner une opinion, donnez-moi-la directement!

2665 Parce que là, si vous en avez pas entendu parler, c'est parce que les gens ont pas voulu donner leur opinion là-dessus.

Aujourd'hui, c'est des opinions.

2670 **PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

Il s'agirait d'un manque, ce serait comme une information additionnelle peut-être?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2675 Que vous voulez nous donner?

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2680 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donnez-nous-la.

2685 **PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

Bien, je continue! Je crois qu'il y a une énorme différence entre un débit naturel et un débit contrôlé artificiellement, sur le plan esthétique.

2690 D'ailleurs, le lit de la rivière se définit par la vitesse ainsi que le débit maximal de celui-ci, parfois pour les vingt (20) ou les cent (100) dernières années. La grosseur des sédiments au fond de la rivière risque de dépasser le niveau de l'eau, surtout durant l'étiage artificiel de zéro virgule trois mètre cube-seconde (0,3 m<sup>3</sup>/s).

2695 Ce faisant, les roches qui dépassent l'eau emmagasine énormément de chaleur durant les journées ensoleillées qu'elle retransmet à l'eau, la réchauffant considérablement. Déjà qu'elle a un débit réduit, cela aura des impacts directs sur l'écosystème, incluant l'omble de fontaine qui est une espèce noble et très fragile à un réchauffement de l'eau.

2700 C'est ce que j'avais à ajouter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2705           Donc dans ce temps-là, on s'inscrit pas en termes de rectification, on s'inscrit pour déposer une opinion verbale.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2710           OK, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2715           C'est important. Mais vu que c'était la première fois, ça va aller.

Donc je vous remercie beaucoup.

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

2720           J'aurais d'autres choses à dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2725           Non, la période est finie!

**PAR M. FRÉDÉRIC BARBE:**

Merci.

2730           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2735

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2740           Alors ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de



documentation et dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2745 Les personnes désirant exercer un droit de rectification par écrit auront jusqu'au 2 mai pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Monique Gélinas, coordonnatrice à la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

2750 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Je vais sauter l'exemple, parce que je viens de le dire!

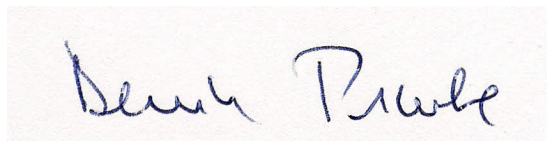
2755 La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, au plus tard le 11 juillet 2012.

2760 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées aux travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience. Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

2765 Enfin, j'aimerais souligner l'excellent travail de madame Monique Gélinas qui, après avoir participé à plus d'une cinquantaine de commissions d'enquête, nous quittera dans quelques semaines pour une retraite bien méritée, après une carrière mémorable. Alors bravo! On peut applaudir évidemment!

Merci beaucoup et bonne fin de journée.

2770 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténographiques.



DENISE PROULX, s.o.

2775